N° 16 Deuxième année — 15 c. A LYON; — AU DEHORS 20 c. — Mercredi 17 Janvier 1872

JOURNAL DE LYON

RÉDACTEUR EN CHEF : M. A. SCHNÉEGANS — Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34. — ÉDITION DU SOIR — Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34. — LE GÉRANT : C. THÉNÉSY

ADMINISTRATION ET BUREAUX A LYON
41 — rue de l'Hôtel-de-Ville — 41

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Trois mois :	Six mois :	Un an
Ville de Lyon	9 fr.	18 fr.	36 fr.
Département du Rhône	10 fr.	20 fr.	40 fr.
Autres départements	12 fr.	23 fr.	48 fr.

(*Pour l'étranger : le port en sus.*)

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste à l'ordre du gérant.
Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.

Annonces aux lues : 50 cent. la ligne
Réclame : 1 fr. la ligne

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

AVIS

Le prix de l'abonnement au JOURNAL DE LYON n'a point changé et demeure toujours inférieur à celui des autres grands journaux de Lyon.

Nous prions ceux de nos abonnés dont l'abonnement est expiré, ou sur le point d'arriver à son terme, de vouloir bien le renouveler le plus promptement possible, afin que l'envoi de leur journal ne subisse aucune interruption, et joindre à leur demande la dernière bande imprimée indiquant exactement leur adresse.

NOUVELLES DU JOUR

16 janvier.

En émettant l'espoir qu'une prolongation du grave débat qui s'agite à l'Assemblée profiterait surtout aux adversaires du projet du gouvernement, nous étions heureusement dans le vrai, et nos lecteurs pourront se rendre compte du terrain perdu par M. Thiers, en parcourant le compte-rendu de la dernière séance que complètent nos informations et correspondances particulières.

Bien que le déterminé protectionniste ait jeté imprudemment dans la balance le poids de son autorité et de son influence sur la Chambre, au risque de compromettre cette autorité même et d'aggraver ainsi la situation du pays, la journée d'hier a été désastreuse pour M. Thiers.

Pressé par les objections de MM. Johnston et duc Decazes, ramené par M. Buffet sur le véritable terrain de la discussion, dans laquelle il semblait qu'il voulût à dessein introduire une regrettable confusion, le président de la République est monté trois fois à la tribune. Il a sollicité la Chambre de vouloir bien « en finir » avec la question de principe, et ne pas laisser s'allonger un débat devenu de plus en plus irritant. Quant aux divers tarifs, M. Thiers déclarait ne pas s'opposer à ce qu'on les examinât dans leurs moindres détails,

La Chambre ne s'est point laissé prendre à ce piége innocent; elle a décidé que la discussion générale continuerait aujourd'hui. Ainsi qu'on le verra par l'extrait d'une lettre particulière que nous publions plus loin, la présence à Versailles des délégués de Lyon et d'autres grands centres commerciaux, leur énergique opposition aux projets du gouvernement n'aura pas peu contribué à maintenir la majorité de la Chambre dans les dispositions que décèle ce dernier vote.

D'autre part, une dépêche nous a appris qu'à Marseille une grande manifestation libre-échangiste a eu lieu hier à la Bourse. Une pétition a été rédigée, qui a été rapidement couverte de signatures. En somme, nous le répétons, rien n'est encore désespéré, et jamais, depuis qu'il est au pouvoir, le président de la République n'aura trouvé une meilleure occasion d'affirmer son dévoûment au pays, en renonçant à ses impopulaires projets de contre-révolution économique.

Le *Journal officiel* publie un arrêté du ministre de l'intérieur, interdisant la vente sur la voie publique, à Paris et dans les départements, du *Gaulois* et de la *Constitution*. La dépêche, qui nous en informe, ne parle pas des raisons invoquées par le ministre à l'appui de cette mesure de rigueur.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur notre correspondance de Bourg de ce jour. Elle rend compte d'un procès qui vient de se dérouler devant la cour d'assises de cette ville, et s'est terminé par la condamnation, relativement très-modérée, d'un soldat prussien, reconnu coupable d'un crime qui eût dû entraîner pour lui le dernier châtiment.

En usant de clémence, les jurés de l'Ain ont-ils cédé à des considérations tirées de notre situation à l'égard de l'Allemagne? En ce cas, leur verdict serait une réponse pleine de dignité aux injustes accusations portées contre la justice française par la plupart des journaux allemands.

On sait que des négociations d'une nature très-délicate sont engagées entre le Luxembourg et la Prusse au sujet des chemins de fer luxembourgeois.

Le réseau de ces chemins de fer avait été cédé à la compagnie française de l'Est. A la suite du traité de Versailles, les droits de cette compagnie furent transférés à la France, puis à l'Allemagne. Le danger que cette immixtion de la Prusse dans les affaires du grand-duché pouvait avoir, pour l'indépendance et la neutralité de ce pays, y avaient soulevé une opposition assez vive contre le projet attribué au gouvernement allemand d'exploiter lui-même le réseau dont il s'agit.

D'après l'*Indépendance belge*, on serait en voie d'arriver à une solution qui donnerait satisfaction aux légitimes susceptibilités du Luxembourg en même temps qu'elle sauvegarderait ses intérêts matériels.

Le pays resterait maître de son réseau, sauf à en confier l'exploitation, moyennant la garantie d'un minimum d'intérêt, à une grande compagnie de chemins de fer allemande en état de supporter les charges très considérables que lui laisserait la convention avec la compagnie de l'Est français, et à même d'en tirer un meilleur parti, par la jonction des lignes qui, de l'Allemagne rhénane, se dirigent vers l'Alsace, la France et la Belgique.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

FRANCE.

Saint-Nazaire, 14 janvier, soir.

Le paquebot neuf, *Ville-de-Brest*, de la Compagnie générale transatlantique, destiné à la ligne de Panama à Valparaiso, vient de subir ses essais officiels. Malgré un temps défavorable, le paquebot a atteint une vitesse moyenne de 14 nœuds 3 dixièmes. Il doit partir le 31 janvier pour Valparaiso.

ANGLETERRE.

Londres, 15 janvier.

A la suite de l'augmentation rapide de ses fonctions, le conseil des porteurs de bons étrangers s'est déterminé à former à Londres une association des porteurs de ces bons au capital de 100,000 livres sterling.

L'agent du comité des porteurs anglais des bons espagnols, à Madrid, vient de publier une lettre où il constate que le comité formé à Madrid pour protester contre l'impôt sur la dette *intérieure*, a présenté aux Cortès une adresse où il proteste aussi contre le déshonneur national qui résulterait d'un impôt sur la dette *extérieure*, mais cet agent regrette que le comité de Madrid n'ait pas une influence aussi grande qu'il serait à désirer.

ITALIE.

Rome, 14 janvier, soir.

Les délégués du congrès télégraphique ont terminé leurs travaux aujourd'hui et ont signé, en présence de M. Visconti-Venosta, une convention télégraphique internationale. On imprime le compte rendu des délibérations.

Demain a lieu la rentrée du parlement.

Le consistoire annoncé aura lieu probablement vendredi prochein

La princesse Marguerite est complétement rétablie.

Le comte de Wimpffen, le nouvel ambassadeur d'Autriche près du roi d'Italie, est attendu ici le 17 de ce mois.

ESPAGNE.

Madrid, 14 janvier, soir.

Hier soir a eu lieu une réunion des ex-ministres unionistes. Tous y assistaient, à l'exception de M. Rios-Rosas, malade. Il y a été résolu que la décision prise dans la réunion du Sénat serait maintenue, les circonstances n'ayant pas changé et M. Sagasta, avec le cabinet dont il est le chef, n'ayant pas démérité la confiance qu'ils inspiraient alors aux conservateurs. Le ministère demeurera donc tel qu'il est constitué actuellement.

Madrid, 15 janvier.

Les nominations de quelques nouveaux gouverneurs civils ont été décidées à l'unanimité du conseil des ministres.

Ces nominations seront publiées dans la *Gazette officielle* de demain, en même temps que la circulaire de M. Sagasta. Tous les membres du conseil des ministres sont tombés d'accord pour maintenir le comte de Balmaseda au poste du capitaine général de Cuba.

Le gouvernement a reçu de cette île les nouvelles les plus satisfaisantes.

Le roi n'ouvrira pas en personne les Cortès. La session sera ouverte par le ministère.

(*Voir la suite des dépêches à la 3e page.*)

Afin de dégager le *Journal de Lyon* de l'incident relatif à M. Mommsen, notre collaborateur, M. E. Yung, par un sentiment de délicatesse qui l'honore, nous a offert sa démission. Vu la circonstance et malgré notre estime pour son caractère, nous n'avons pas cru devoir la refuser.

LYON EN RÉVOLUTION

« Le *Français* dit savoir que, d'après des renseignements certains, la situation à Lyon est actuellement grave et inquiétante par suite des agissements révolutionnaires, lesquels sont très actifs en ce moment. »

Telle est la dépêche étourdissante que nous recevons ce matin de Paris.

La première impression qu'a causée à Lyon la lecture de cette étonnante révélation a été la stupeur; la seconde est l'indignation.

Comment! jamais Lyon n'a été plus calme, jamais les « agissements révolutionnaires » n'ont été plus nuls; les seules inquiétudes qui existent ici, inquiétudes fort pacifiques, se manifestent, non pas dans les couches « révolutionnaires, » mais au contraire dans le commerce, dans l'industrie, dans la « bourgeoisie » en un mot; et ces inquiétude sont leur source, non pas dans des « agissements révolutionnaires, » mais dans les projets du gouvernement en matière d'impôts et dans les dispositions rétrogrades de l'Assemblée! Et c'est ce moment que l'on choisit pour faire une exhibition revue et corrigée des absurdités de l'été dernier?

En vérité, c'est à ne pas y croire! et l'on se demande avec effroi à quels mobiles obéissent ceux qui renseignent de pareille façon les journaux de Paris.

Nous ne désespérons pas, puisqu'on est en si bonne voie, de revoir un de ces jours des télégrammes annonçant, comme l'an dernier, l'explosion d'une insurrection, l'intervention de l'armée, et tout ce qui s'en suit. Mais, dès aujourd'hui, nous tenons à protester et très hautement, au nom de toute la population lyonnaise, contre d'aussi coupables manœuvres, et nous faisons appel à tous nos confrères de Lyon qui ont souci de la vérité, pour joindre leur protestation à la nôtre.

Des dépêches comme celle qui nous a été envoyée ce matin sont des actes coupables au premier chef. Elles constituent une sorte de provocation contre toute une population paisible, qui se voit en butte à des dénonciations sans motif et qui a le droit de se demander *où l'on en veut venir* avec ces malveillantes et perfides manœuvres. Nous n'incriminons point la bonne foi des journaux qui publient de pareilles nouvelles; la bonne foi des journaux peut être surprise; mais c'est à ceux-là que nous nous adressons qui, de Lyon, envoient à ces journaux des rapports faux, et qui ne peuvent pas ignorer que ces rapports sont faux.

Informations particulières sur l'affaire des Tarifs.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a adressé la lettre suivante à M. Flotard, député du Rhône, qui lui avait transmis divers documents émanant de la réunion du Grand-Hôtel et des syndicats de Paris et de la province dont M. Flotard avait provoqué et centralisé les avis et les protestations.

Voici la réponse de M. Barthélemy Saint-Hilaire : elle n'est, à vrai dire, qu'une fin de non-recevoir sous forme de renvoi au discours présidentiel :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉSIDENCE
de la République

Versailles, le 14 janvier 1872.

Monsieur et cher collègue,

J'ai mis sous les yeux de M. le président de la République les divers documents que vous lui avez envoyés :

1° L'adresse votée par les syndicats du commerce et de l'industrie réunis en assemblée générale, dans laquelle ils protestent contre l'établissement de droits d'importation sur les matières premières;

2° Les protestations isolées des 45 chambres syndicales conçues dans le même sens.

Monsieur le président vous remercie de cette communication et dans le discours qu'il a prononcé hier, il donne les raisons qui font dans les circonstances actuelles une nécessité de l'impôt sur les matières premières.

Agréez, monsieur et cher collègue, l'assurance de mes sentiments dévoués.

B. SAINT-HILAIRE.

Une manifestation de la plus haute valeur vient de se produire à Lyon.

Les industriels et les commerçants de la ville de Lyon, réunis en assemblée générale, ont protesté de nouveau et avec un redoublement d'énergie contre l'impôt sur les matières premières.

Ils déclarent qu'ils veulent prendre la plus large part dans les charges que les suites de la guerre imposent au pays.

Ils acceptent d'avance tout impôt qu'il plaira à l'Assemblée nationale d'établir; ils ne repoussent de toutes leurs forces qu'un impôt tel que celui sur les matières premières, qui porte atteinte à la liberté de leur travail, à la prospérité du pays et qui ne peut amener que de funestes conséquences de toute nature.

D'un autre côté, nous recevons d'un de nos amis, actuellement à Versailles, quelques détails intéressants qui se rattachent à cette question de l'impôt sur les matières premières. Nous en extrayons les lignes suivantes :

« Les délégués des grands centres commerciaux sont arrivés à Versailles et se sont immédiatement réunis. Lyon, Saint-Etienne, Roubaix étaient représentés, et les chambres syndicales de Paris avaient également envoyé des délégués avec mission de s'associer énergiquement aux protestations que soulève de toute part l'entêtement de M. Thiers.

« Résolution unanime de résister quand même aux droits sur les matières premières, tel a été le résultat de la délibération des délégués. Leur attitude très-décidée pourrait bien exercer une influence utile sur l'esprit des membres de l'Assemblée, qui a repris aujourd'hui, vous le savez, la discussion générale sur les impôts.

« A l'ouverture de la séance, la Chambre présentait le spectacle d'une agitation extrême; on racontait, dans les couloirs, que la droite et les centres commençaient à se rendre compte de l'impudence (j'ai entendu vingt fois prononcer le mot) avec laquelle le président de la République a rejeté au second plan la question d'impôt, pour caresser avant tout la question de protection.

« L'ensemble de son projet aboutit, — on commence à le voir clairement, — à rembourser, par voie d'élévation des prix, la bagatelle de 150 ou 200 millions, non pas à la masse des agriculteurs, à ceux qui produisent le blé, le vin, les légumes, les fourrages, mais aux propriétaires de bois, aux producteurs de laine, de lin, de soie, de graines oléagineuses.

« Quoi qu'il en soit, la partie est loin d'être gagnée pour le gouvernement, et il la perdra si chacun tient ferme jusqu'au bout. Voulez-vous une des raisons qui font que les délégués du commerce commencent à reprendre bon espoir? — La droite votera contre les projets du gouvernement, — ne fût-ce que pour faire échec au président de la République.

« Et M. Thiers l'aura bien voulu. »

LE CRÉDIT DES ASSEMBLÉES

J'avais bonne envie de vous parler des nouveaux impôts proposés et des discussions qu'ils soulèvent; mais où en trouver le courage? Ceux qui défendent la vérité sont tellement isolés et embarrassés en présence d'auditeurs qui ignorent les éléments; on peut mentir avec une telle impunité et nier les axiomes avec un tel succès, que c'est à n'oser rien dire. Par quel bout aborder la question de savoir si le meilleur moyen de relever la France n'est pas d'y ruiner l'industrie manufacturière ou tout au moins de la décimer par l'impôt sur les matières premières?

Et, après avoir assisté ou pris part à ces discussions, on s'étonne de voir le socialisme puissant et le principe de la propriété contesté! Ignore-t-on que toute prédication de doctrine est moins efficace que l'exemple ou plutôt qu'en politique l'exemple d'en haut est le seul enseignement qui produise d'infaillibles résultats?

Laissons un moment de côté nos études économiques pour examiner quelques points de politique spéculative que des débats récents ou prochains mettent à l'ordre du jour.

On a beaucoup parlé et on parlera longtemps encore du mandat impératif Qu'ont voulu ceux qui l'ont proposé et soutenu? S'assurer que leurs députés défendront à l'Assemblée certaines opinions définies par les électeurs : ils prétendent refuser le blanc-seing à leurs mandataires.

S'ils ont voulu simplement cela, ils ont voulu une chose excellente. Il n'est personne, en effet, qui n'ait été souvent affligé depuis cinquante ans par le spectacle d'apostasies impudentes et intéressées. Mais le mandat impératif est-il le moyen d'atteindre le but? Voilà une tout autre question.

Que fait un particulier qui veut avoir un bon mandataire? Il cherche un homme honnête, éclairé par l'instruction spéciale qu'exige l'objet du mandat : puis il lui donne de larges instructions générales, le met à l'œuvre et ne cesse pas de surveiller sa gestion. Ces précautions, sauf erreur positive, suffisent à tous les hommes d'affaires et ils croiraient s'éloigner du but s'ils en prenaient de plus minutieuses.

Il en est de même pour les électeurs. Choisir un homme honnête, habitué à tenir ce qu'il a promis, d'un caractère ferme et désintéressé, dont les opinions loyalement exprimées et connues d'avance soient conformes à celles des électeurs et dont les lumières soient suffisantes pour qu'ils ne puissent commettre certaines énormités. — Mais, pour trouver un tel mandataire, il faut le chercher et avoir soi-même assez de bon sens, de rectitude et de lumières pour le reconnaître.

Sans doute il est plus simple de recourir au mandat impératif. Mais cette précaution ne garantit rien. Les termes de la rédaction peuvent être obscurs, les prévisions, le plus souvent minutieuses et toujours insuffisantes, offensent quelquefois le sens commun. Qui pourra accepter ce mandat et subir les témoignages de défiance qui l'accompagnent? Ce ne sera pas un homme d'un caractère bien sérieux, ni qui ait un sentiment bien vif de sa dignité. Mais le mandat impératif ne répugnera pas à qui recherche à tout prix les dignités et le pouvoir, à qui sait plier avec la même facilité devant un club et devant un maître, flatter et plaire, coûte que coûte, pour arriver à ses fins personnelles. Sera-ce le meilleur député?

Vouloir imposer le mandat impératif (lors même qu'il n'y a pas d'arrière-pensée ni de caprice chez ceux qui l'exigent), c'est vouloir s'assurer de la fidélité d'un mandataire par une sorte de procédé mécanique substitué au travail qu'exige un choix.

On ne procède pas autrement lorsqu'on prétend protéger les assemblées nationales contre les coups d'Etat et les révolutions. On cherche à prévenir les actes de violence matérielle, au lieu de se placer par sa conduite dans des conditions telles que ces actes ne puissent réussir. Depuis 72 ans, nos assemblées ont été violées trois fois par les soldats, deux fois par la population ameutée, une fois par une conspiration de clubistes. Cinq de ces tentatives, préparées par le discrédit des assemblées envahies, ont réussi; la sixième, préparée par les conspirateurs du 15 mai 1848, échoua misérablement, sans avoir rencontré aucun obstacle matériel.

Le moyen le plus sûr et le seul efficace d'assurer l'inviolabilité d'une assemblée, c'est de lui conserver la considération et l'autorité morale. Mais la considération et l'autorité morale ne s'établissent ni ne se conservent par des décrets ou par des procédés matériels.

Il paraît que la question préoccupe dans une certaine mesure l'Assemblée nationale actuelle. Cette préoccupation s'est montrée tout au moins dans la proposition de M. de Tréveneuc. Cette proposition et toutes celles du même genre qu'on pourrait faire à la suite nous semblent superflues. Tous les décrets que l'on pourra faire sur cette matière ne sauraient jamais agir autant sur l'opinion que l'impunité et les honneurs dont jouissent les membres des commissions mixtes formées à la suite du 2 décembre 1851.

Que signifient cette impunité et ces honneurs? Que les attentats les plus monstrueux contre la constitution, le droit commun et la morale la plus vulgaire n'entraînent ni châtiment, ni même déconsidération en ce pays, lorsqu'ils réussissent. Faites donc des décrets en présence de cet enseignement et comptez sur leur efficacité!

Certes la constitution de 1848 n'avait pas négligé les précautions de ce genre : elle avait exigé du président un serment solennel, et confié la garde des libertés publiques, non aux conseils généraux seulement, mais à tous les citoyens. Le serment fut violé à la face du monde; un immense assassinat fut commis à Paris et les citoyens qui, dans les départements, songeaient à la défense des lois furent traqués par des militaires et des magistrats qui gardent leurs places et la considération de quelques-uns.

Voilà le triste enseignement des faits, le plus efficace de tous pour le bien et pour le mal, celui que ni mandat impératif, ni proclamations, ni décrets ne sauraient effacer.

Ceux qui s'attachent aux puérilités du mandat impératif et qui prétendent assurer par des décrets la sécurité de l'Assemblée, nous semblent aussi naïfs que les députés du 18 brumaire qui demandaient à leur président, Lucien Bonaparte, des serments réitérés. Lucien Bonaparte (le plus honnête homme de la famille) prêtait autant de serments qu'on lui en demandait et faisait en même temps presser son frère d'envoyer des soldats pour dissoudre l'Assemblée.

Cessons de nous imaginer que par des procédés matériels, par des serments, par des proclamations ou des décrets, on peut assurer la probité des mandataires et le respect des lois. Pour avoir des mandataires probes, il faut se donner la peine de les choisir et pour assurer le respect des lois il faut que les pouvoirs respectent le sens commun et le droit : il faut pour tous travailler, réfléchir et mesurer la portée de ses actes.

Nous arriverons à des conclusions analogues lorque nous reprendrons l'étude de la question sociale.

COURCELLE SENEUIL.

COURRIER DE PARIS

Paris, 15 janvier.

J'ai passé hier la soirée chez le correspondant d'un des grands journaux de Londres. Ces correspondants sont, en général, des *gentlemen* qui n'ont rien de commun avec le type de nos *reporters* parisiens. Ils savent écrire, d'abord, ce qui est rare chez nous, et ensuite ils savent ce qu'ils écrivent, ou du moins ils n'écrivent que ce qu'ils savent, ce qui, dans nos habitudes, est encore plus rare. Leurs moyens d'information sont aussi meilleurs, en conséquence des relations que leur personnalité leur permet de contracter. Enfin, leurs journaux leur font une situation matérielle proportionnée au concours sérieux qu'on leur demande.

J'aurai à vous donner un jour, sur cette organisation de la presse anglaise, des détails que l'infériorité de la nôtre rendra doublement curieux. Pour aujourd'hui ce n'est pas le moment.

L'étranger en question était au coin de son feu, entouré de sa famille, deux ou trois jeunes squires joufflus et graves, et cinq ou six miss blondes comme les blés, sans compter une lady respectable, armée de lunettes d'or et sans égale dans la confection des sandwichs et du thé. Voilà les intérieurs d'Angleterre et même d'Allemagne, bien différents de ceux de France, comme vous voyez..... mais passons.

Cette famille n'était pas tout à fait seule. Un radical se trouvait là, amené par le maître de la maison, et je me demandais à moi-même comment avait pu s'introduire dans un pareil milieu cet élément hétérogène, quand je m'aperçus que mon enragé de compatriote avait été invité à peu près comme les pianistes ou les prestidigitateurs qu'on engage dans les bonnes maisons les jours de réception. L'amphitryon lui avait offert à dîner pour le faire poser devant lui, et pour orner sa correspondance d'outre-Manche des amplifications bizarres de ce politique à tous crins.

Au point de vue de mes idées, ce spectacle ne m'a pas déplu; il n'est jamais déplaisant de voir la suffisance et l'ignorance traitées comme elles le méritent. Mais, en ma qualité de Français, j'étais véritablement affligé. Ce radical n'était pas, malheureusement, de ceux qu'on peut faire passer pour fous; c'était un homme à systèmes, sérieux comme une personne naturelle, prétendant au gouvernement du pays, et, d'après ce que nous voyons, justifié autant qu'un autre à y prétendre. Ces sortes de gens, trop nombreux et d'apparence trop raisonnable pour qu'on les fasse enfermer, sont aussi les plus dangereux.

Oui, j'ai souffert de voir ce citoyen déployer, une heure durant, sans s'en apercevoir, ses conceptions surannées et ridicules sous le feu des regards et des sourires dédaigneux d'un étranger. Jamais cheval de cirque n'a manégé plus docilement au souhait de son écuyer. Jamais clown, allais je dire, n'a gradué plus curieusement ses exercices. La République universelle, l'abolition des armées permanentes, tous les rêves de ce que M. Renan appelle si bien la démocratie incapable, ont été donnés en représentation, et je voyais l'Anglais exciter son interlocuteur quand son ardeur commençait à faiblir. Nulle contradiction, du reste. Quand on a affaire à de tels orateurs, on ne les contredit qu'autant qu'il le faut pour les faire parler.

La conversation, à la fin, devint générale, et l'on s'entretint du dernier discours de M. Thiers.

Le correspondant du... admirait beaucoup la prodigieuse puissance de travail du vieil homme d'Etat : mais il ajoutait que la disproportion qui existe entre lui et les députés était fâcheuse. La solitude n'est pas meilleure dans les choses de l'intelligence que dans l'habitude de la vie. Pratiquement, il est visible que M. Thiers en arrive à ce qu'il veut avec l'Assemblée. Il lui prouve qu'elle ne sait rien, et que, lui, sait tout.

Cela n'est pas vrai; il y a des lumières dans l'Assemblée; mais elles sont dispersées, inconscientes et sans force pour lutter contre la fantasmagorie d'érudition de M. Thiers.

Eh bien! l'impôt sur les matières premières, si impopulaire au commencement, va peut-être sortir de ce tournoi, et Dieu veuille que la loi sur le service obligatoire ne subisse pas la même influence en sens contraire. Quant à l'impôt, l'on allègue qu'il n'y en a pas d'autre. Et sur le revenu! Mais M. Thiers ne veut pas entendre parler de ce dernier, parce qu'à son avis ce serait faire du socialisme. Comme si le socialisme avait besoin de cet encouragement, et n'existait pas déjà au fond de nos mœurs!

Sachons le reconnaître, ce ne sont pas les penchants d'une certaine classe qui poussent au socialisme; c'est nous mêmes. C'est le mélange des couches sociales, c'est la confraternité beaucoup plus banale que charitable de nos relations mutuelles, c'est la promiscuité de notre genre de vie, voilà ce qui fait le socialisme.

L'impôt sur le revenu n'a pas à être établi pour ce motif, puisqu'il existe notamment en Angleterre, où le socialisme n'a pas droit de cité. Mais le prétexte de socialisme ne devrait pas être invoqué contre lui en France, puisque nous sommes imprégnés de ce virus dans ce qu'il a certainement de moins relevé et de plus nuisible.

Entrez dans un lieu public et voyez le mélange de toutes les classes. Il est, dans cette communauté de vie, des choses heureuses dues au progrès de notre temps. Rien de mieux que de voir partager par le pauvre et par le riche les mêmes plaisirs avouables, les mêmes émotions saines, comme tout le monde jouit de la vue de la nature et de la chaleur du soleil. Mais quand les classes aisées ne se rapprochent des classes inférieures qu'en faisant litière de leur dignité, elles ne sont pas fondées alors à s'indigner contre le pire socialisme, car ce sont elles qui lui ont ouvert la porte.

Je pensais à cela l'avant-dernière nuit, chez le restaurateur Peters, où j'avais été souper en sortant du bal de l'Opéra. Brébant, le café américain, les salons de Riche et de la Maison-d'Or, Hill's Tavern et la grande salle voûtée de Peters, au passage des Princes, offrent, dans ces circonstances, un spectacle qui, je crois, ne se retrouve pas, même dans une grande ville comme la vôtre, du moins sur une aussi large échelle, et c'est en voyant le débraillé de tous ces fils de bourgeois devant les vingt à trente mercenaires qui les suivent, que j'ai songé à l'inutilité d'élever des digues contre le socialisme, si l'on ne veut pas modifier d'abord les mœurs qui en sont le premier auxiliaire.

Mon Dieu! je ne suis ni un puriste ni un ennemi de la gaieté. Je comprends qu'on s'amuse, et même qu'on se passe une pointe de vin de Champagne. Mais je ne comprends pas l'ivresse stupide, le dévergondage à froid, la niaiserie préméditée, et, pour tout dire, le manque de dignité. Je vous le demande, voilà des domestiques venus de leurs faubourgs et de leurs villages, encore imbus d'un certain respect pour l'habit de drap et pour ceux qui le portent, et tout d'un coup ils s'aperçoivent que ces derniers ont plus de front et moins de vergogne que n'en auraient les gens du plus petit peuple! Quel changement ne s'opère pas alors dans leur esprit!

Et tout cela se sait, parce qu'à notre époque la vie est toute extérieure. Tout cela se répète, le récit s'en répand de proche en proche, et la considération se perd, et le socialisme prend là sa véritable source. J'ai cité un exemple sur mille, et vous y suppléerez aussi bien que moi. On enseigne chaque jour dans nos écoles que les débordements du XVIIIe siècle ont précipité la révolution. Ces débordements ne sont plus les mêmes à présent; ils n'ont plus rien d'odieux; ils ont peut-être quelque chose de plus vulgaire, et se sont étendus. Aucune classe n'a rien à reprocher à l'autre, et voilà le vrai socialisme!

Qu'on ne vienne donc pas, au nom des habitudes, s'opposer, soit à l'impôt sur le revenu, soit au service obligatoire. Oui certes, il y a des habitudes; mais le contact mutuel n'a rien qui les effarouche, et c'est seulement ce contact dans l'obligation d'un devoir commun qui pourra redresser, corriger ce qu'elles ont pris de bas et de dégradé dans la promiscuité et la médiocrité contemporaines. Ce sujet serait à ne jamais l'épuiser, si on le traitait ailleurs que dans une lettre, ce que je crains d'avoir un peu trop oublié.

Pardonnez-moi cette digression, à la fois trop longue et trop courte. Je finis par une poignée de petits faits.

Le ténor Colin est mort. Mauvaise nouvelle pour l'Opéra, où le manque de sujets se fait de plus en plus sentir.

Hier soir, essai d'éclairage au gaz oxyhydrique, sur le côté droit du boulevard, depuis le Grand Hôtel jusqu'à la rue Drouot. Effet magnifique; seulement la lumière est tellement blanche qu'il faudra la tamiser par des

verres dépolis. Sachez, d'ailleurs, pour vous fixer, que cette lumière est exactement celle qu'on emploie dans les théâtres sous le nom de lumière électrique.

L'empereur du Brésil était hier à côté de moi au concert populaire de Pasdeloup. Il est arrivé vers le milieu avec son monde, s'est assis sans bruit à un des derniers rangs des fauteuils, a beaucoup applaudi le septuor de Beethoven dont il avait fait demander l'exécution, et est sorti au milieu de la foule, sans être remarqué de la plupart des assistants qui s'imaginaient probablement le voir sous un dais avec une couronne sur la tête.

On pense que la discussion sur les matières premières durera encore sept à huit jours. La discussion du rapport de M. Buisson sur ou plutôt contre le retour à Paris est donc encore forcément ajournée.— Il semble peu probable que la droite et une partie du centre droit se rallient à la gauche sur cette question.

Le bruit court cependant qu'on obtiendra peut-être le renvoi de la proposition Duchatel à une commission spéciale.

Enfin, ce soir, première du *Roi Carotte*. Hier, répétition générale Avis très-variés sur la valeur de l'œuvre. En général même, on dirait qu'il y a un certain désappointement. C'est un peu la faute des ajournements successifs.

On s'attend à des coupures, à des remaniements, et c'est inévitable dans une telle entreprise. Quoi qu'il en soit, nous avons eu le *Roi Voltaire*, et nous avons aujourd'hui le *Roi Carotte* !

Est-ce là le progrès ? N.

CORRESPONDANCES

Ain

(Correspondance particulière du *Journal de Lyon*)

Bourg, 14 janvier.

UN JOURNAL ET UN PRUSSIEN DEVANT LA COUR D'ASSISES.

Il n'est rien dont je ne sois capable pour plaire à mes lecteurs. C'est ainsi qu'hier même, dérogeant à toutes mes habitudes, je suis venu m'asseoir sur les bancs de la cour d'assises, — côté des curieux s'entend et non des assassins,— j'ose espérer qu'on ne s'y est pas trompé un seul instant. Mon intention pourtant n'est pas de faire défiler devant eux la série trop longue de ces crimes vulgaires qui ont l'ignorance pour complice, sinon pour excuse, et qui amènent un à un sur la sellette de l'accusation de pauvres hères ahuris et abrutis que la pitié ou le dégoût sont tentés de disputer à la justice. Mais deux des affaires plaidées devant moi m'ont paru présenter un intérêt particulier et un peu supérieur à l'intérêt ordinaire et trop limité d'une simple chonique locale.

La première de ces affaires est un délit de presse, dans la personne du *Progrès de l'Ain*, accusé d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement et d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres, pour un article du 30 novembre dernier, sur l'exécution de Rossel. Nous ne pouvons être soupçonnés d'aimer les doctrines du *Progrès*; mais nous aimons encore moins les procès de presse.

Aussi avons-nous applaudi à son acquittement, mais moralement et non ostensiblement et bruyamment, comme une certaine partie de l'assistance qui a encouru, par là, le double malheur de mériter les blâmes du président et les remercîments du *Progrès*. Et voilà justement à quoi servent les procès de presse et à quoi ils aboutissent.

Cela commence par une bravade et finit par une apothéose.

Par eux, le journal inconnu est réputé méconnu et se fait connaître, le journal agressif passe pour opprimé et se fait plaindre, et, grâce à cette sympathie généreuse qui, en France, s'attache toujours aux vaincus, aux persécutés et aux victimes innocentes ou coupables, on lui bâtit en quelques heures une popularité de contrebande qu'il n'aurait jamais réussi à se faire tout seul.

Bien heureusement celle du *Progrès*, si bruyante qu'elle se fasse, peut grandir encore et bénéficier longtemps des rigueurs du parquet et de l'indulgence du jury, sans menacer trop sérieusement les idées plus raisonnables, mais non pas moins libérales que nous défendons contre ses attaques ou ses dédains.

Il va sans dire que M. Morellet, auquel le *Progrès* avait prêté le secours de son éloquence dans sa récente querelle avec *Journal de l'Ain*, est devenu à son tour le défenseur de son avocat.

Il a plaidé avec talent et conviction, mais ce n'est peut-être pas cette cause qui l'aidera à gagner son procès devant l'opinion publique.

Les voilà quittes et je conseille fort à M. Morellet d'en profiter pour se souvenir que l'ingratitude est l'indépendance du cœur.

La seconde affaire est plus grave. Il s'agit d'un meurtre. Voici les faits : Au mois de novembre dernier, le nommé Feské, sujet de S. M. Guillaume, empereur et roi, et déserteur du 12e de dragons régiment prussiens, se trouvait à Villars-en-Dombes, au sortir des prisons de Bourg où il avait été enfermé pour vagabondage. Dans la soirée du 28, après quelques stations dans les cabarets du voisinage, il pénètre de vive force dans une maison habitée, et au milieu du cercle de famille se livre aux propos les plus incohérents et les plus inconvenants. Invité à sortir, il obéit ; mais à la porte il se retourne, tue d'un coup de couteau un des fils qui l'avait accompagné et prend la fuite. Arrêté presque immédiatement et entouré par la foule qui le menace, il est protégé énergiquement par le juge de paix et mis en état d'arrestation. L'arme est retrouvée, le crime est certain, car il y a flagrant délit et avéré. L'état d'ivresse invoqué par le coupable n'est rien moins que prouvé et ne saurait d'ailleurs lui servir d'excuse. Pourtant le jury, admettant les circonstances atténuantes, ne le condamne qu'à six ans de travaux forcés.

Il ne nous appartient pas de scruter la conscience de MM. les jurés ; mais, sans manquer au respect profond que nous inspirent leurs décisions souveraines, nous avons voulu chercher, après eux, les circonstances atténuantes de ce lâche assassinat et nous croyons avoir réussi à les trouver dans cette unique considération que Feské est un Allemand. Nous croyons que si les verdicts des jurys criminels étaient motivés comme les arrêts de la justice civile, celui que vient de rendre la cour d'assises de l'Ain renfermerait un considérant conçu à peu près en ces termes : « Attendu que la guerre endurcit les cœurs et oblitère les consciences ; attendu que Feské appartient à une nation chez laquelle la force prime le droit ; attendu que pendant six mois il a tué, incendié et pillé par l'ordre de ses chefs et avec la garantie de son gouvernement; attendu que, sur de tels exemples, il a pu croire que la morale avait changé de côté et autorisait désormais tous les excès et tous les crimes »... etc., etc.

Bref, au lieu de juger ce Prussien d'après les règles de la législation française, nous lui avons appliqué les principes de la conscience allemande. M. de Bismarck, qui s'occupe si volontiers des arrêts de nos cours, nous saura-t-il gré de cet acte de courtoisie internationale et persistera-t-il à dire que nous ne comprenons pas l'allemand ? VERAX.

NOUVELLES ET BRUITS

Voici quelques détails complémentaires, dit le *Constitutionnel*, que nous apporte une correspondance de Berlin sur l'arrivée, la réception et l'installation du nouvel ambassadeur de France près la cour d'Allemagne :

Berlin, 10 janvier.

M. le vicomte de Gontaut-Biron a été reçu lundi en audience solennelle par l'empereur, auquel il a présenté ses lettres de créance.

Après la réception, qui fut accomplie suivant la règle accoutumée, l'ambassadeur présenta à Sa Majesté les membres de l'ambassade qui, de même que l'ambassadeur, furent conduits et reconduits dans des voitures de cour.

Plus tard, M. de Gontaut-Biron eut une audience de l'impératrice, et hier il a été reçu par la reine douairière, le prince impérial et la princesse impériale.

Le nouvel ambassadeur est, comme il le dit lui-même, fort satisfait de l'accueil qu'il a trouvé partout ici.

Il a pris provisoirement son logement à l'hôtel Royal, où en même temps les ambassadeurs de la Grande-Bretagne et de l'Autriche sont descendus, et où M. le comte de Bernstorff, ambassadeur allemand à Londres, ira descendre, car il est attendu prochainement ici pour être investi solennellement le 18 de l'ordre de l'Aigle-Noir.

—

L'*Union* annonce que le prince de Polignac, chef d'escadron d'état-major, attaché actuellement à l'état-major du gouverneur de Paris, est désigné pour le poste important d'attaché militaire à l'ambassade de France à Berlin.

Le prince succéderait ainsi à M. le baron de Stoffel.

C'est le cadet des enfants issus du mariage de l'ancien président du conseil sous Charles X, avec Mlle Parkyns. Il est âgé de quarante-quatre ans.

—

Le congrès télégraphique de Rome a terminé ses travaux et rédigé une convention télégraphique internationale. On imprime le compte-rendu des délibérations.

—

Les nouvelles d'Algérie nous signalent le rétablissement rapide de l'ordre et de la tranquillité dans ce pays naguère si tourmenté.

La marche rapide de nos goums vers Tuggurt et Ouargla dans l'est et contre les Ouled-Sidi-Cheick dans le sud-ouest ont puissamment contribué à amener cet heureux résultat.

Nos troupes continuent leurs opérations.

—

M. Thiers a fait avant-hier une longue promenade au bois de Boulogne et dans les Champs-Elysées.

La voiture du président de la République était escortée par un détachement de huit sous-officiers de gendarmerie.

—

Le premier paiement de 80 millions à la Prusse qui, aux termes des arrangements pris, devait être effectué hier mardi, a eu lieu déjà samedi.

Nous avons donc devancé de quarante-huit heures le terme fixé.

—

C'est hier, 15 janvier, qu'a commencé dans toutes les mairies la révision des listes électorales.

—

La section de musique de l'Académie des beaux-arts a arrêté ainsi la liste des quatre candidats à la succession d'Auber. Ce sont MM. Victor Massé, Bazin, Ernest Reyer et Elwart qui ont été choisis.

Les deux qui ont le plus de chance d'être nommés sont MM. Reyer et Victor Massé.

—

Les officiers-élèves des deux promotions actuellement à l'école militaire de St-Cyr ont fait célébrer, le dimanche 14 du courant, à neuf heures et demie du matin, dans la chapelle de l'école, un service funèbre en mémoire de leurs camarades morts au champ d'honneur.

Une nombreuse réunion assistait à cette cérémonie.

En outre du personnel de l'école, des parents et amis des défunts, on remarquait le ministre de la guerre, accompagné de son état-major, des députés, des officiers généraux et des officiers de tous grades de la garnison de Versailles. La messe a été dite par l'aumônier de l'école et l'absoute donnée par Mgr Duquesnoy, évêque de Limoges.

Ce dernier a prononcé un discours qui a profondément ému les assistants.

—

De nouvelles scènes de désordre se sont produites à Montpellier à l'occasion du séjour du général Cathelinau.

Le général assistait à un club ouvrier dévoué à son parti et où se trouvaient également toutes les notabilités du parti légitimiste. L'assistance pouvait se monter à un millier de personnes.

Au dehors il y eut des attroupements, on jeta des pierres et au moment où M. de Cathelinau et ses amis voulurent sortir il y eut des scènes de violence des plus regrettables. M. Froment, ingénieur, atteint d'un pavé à la jambe et obligé de s'arrêter, fut entièrement maltraité.

—

On communique à la *Patrie* de curieux renseignements sur le nouvel équipement qui va être donné à nos fantassins.

Comme nous l'avons annoncé, au soulier actuel est substituée la demi-botte. Après une certaine opposition, la couleur garance est abandonnée pour le pantalon qui serait gris-de-fer, comme celui des mobiles. Le shako est supprimé. Pour toute tenue, le képi est maintenu, mais modifié en ce que la visière, de droite qu'elle était, deviendra convexe, et qu'une partie d'étoffe mobile préservera du froid et du soleil les oreilles et le cou.

La capote est maintenue, mais un capuchon — pouvant s'enlever — y est adjoint. Elle n'aura plus qu'une seule rangée de boutons.

Le fourreau actuel du sabre-baïonnette fatiguait les mouvements du soldat dans les marches forcées, les charges et les assauts. Le fourreau nouveau modèle, composé de trois pièces se repliant comme une lorgnette, se réduira à un très petit volume dès que l'arme en sera retirée.

Enfin le sac nouveau portera plutôt sur les reins que sur les épaules du soldat.

—

Voici quelques détails sur la réorganisation projetée des pompiers dans les départements.

Les pompiers fourniraient comme la gendarmerie, une série de légions. Ils seraient choisis parmi les hommes de la première réserve et, partant, mobilisables ainsi que toutes les forces militaires du pays.

Ils resteraient dans leurs foyers et pourraient se marier; quant à leurs chefs, ils seront toujours choisis dans la ville ou la commune où seraient groupés les détachements. Un très grand nombre de brigadiers et de maréchaux-des-logis seraient créés, et, deux ou trois fois l'an, toutes les diverses fractions de la légion se réuniraient à des endroits déterminés.

—

Avant-hier dimanche, a eu lieu devant les représentants de la presse, la répétition générale de la fameuse féerie, le *Roi Carotte*. Le livret est bon, dit-on ; M. Sardou a su éviter les trivialités ordinaires des féeries. La partition est de l'Offenbach des bons jours.

—

Depuis le 1er janvier, l'armée allemande qui occupe encore une partie de nos départements se renouvelle ; c'est-à-dire que les anciens régiments s'en vont et qu'ils sont remplacés par de nouveaux qui viennent d'Allemagne. Ceux-ci, d'un effectif moins considérable que les anciens, contiennent beaucoup de jeunes soldats qui n'ont pas pris part à la dernière guerre. Le ministre de la guerre de Prusse pense que leur éducation militaire se fera plus vite et plus complétement pour eux en France qu'en Allemagne. Il désire aussi les familiariser avec la langue et les usages de la France, ce qui leur serait utile en cas de guerre nouvelle.

—

On écrit de Nancy, 14 janvier :

Le baraquement des troupes prussiennes est encore bien loin d'être complet dans nos malheureux départements de l'Est, et un grand nombre de soldats allemands sont toujours logés chez les habitants. J'ai encore *en ce moment même chez moi quatre soldats pour huit jours*.

La physionomie de Nancy, toute triste qu'elle soit à cause de l'occupation, est très-curieuse depuis quelque temps, par suite de l'animation qu'y apportent les *réfugiés* de tout rang et de toute profession qui viennent s'y établir, et par suite de la co-existence des deux centres français et prussien qu'y ont créés les circonstances, et qui y vivent côte à côte, et parallèlement, sur un pied de réserve naturellement peu sympathique, mais du moins très-courtoise. D'une part, le général de Manteuffel, sa famille, son état-major dirigé par M. de Burq, et autour duquel viennent se grouper les officiers du corps d'occupation ; de l'autre, le clan français, formé par le comte Saint-Vallier, M. d'Irrison, son chef de légation, et leur entourage, plus le préfet, M. de Montesquiou, et sa famille. Ces deux petites cours vivent en face l'une de l'autre, sans se mêler jamais autrement que pour les relations de service.

Celles-ci sont assez fréquentes, grâce aux exigences continuelles des troupes d'occupation dans leurs différentes garnisons, et à des agissements qui donneraient souvent lieu à de regrettables désaccords, sans la prudence et le tact des autorités françaises. On connaît le conflit qui faillit éclater l'autre jour à Epinal, lors du passage du général allemand du Tossel (helas ! encore un nom d'origine française), qui, ne voulant pas se contenter du logement du président des assises, qui lui était offert, fit sortir les troupes de leurs cantonnements pour les répandre de nouveau chez les habitants.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

Séance du 15 janvier 1872.

A deux heures et demie la séance est ouverte.

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions de la commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lestourgie et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'organiser l'assistance publique dans les campagnes.

M. le colonel Denfert combat la proposition.

M. Lestourgie soutient les conclusions de la commission.

M. Lefébure demande que la question soit ajournée jusqu'à ce que la commission de décentralisation administrative ait formulé un projet relatif aux conseils cantonaux ; la question d'assistance publique y est nécessairement connexe.

M. Benoist d'Azy, rapporteur, demande que la question soit étudiée par une commission de l'Assemblée.

M. BENOIST DITZY. — Il me semble que la question pourrait être résolue par l'urgence, au lieu de former successivement trois commissions sur ce même objet.

LE PRÉSIDENT. — Je consulte l'Assemblée sur l'urgence.

L'urgence n'est pas déclarée.

L'Assemblée décide ensuite qu'il sera passé à une seconde délibération.

Diverses propositions et projets de loi.

M. Johnson commence par examiner certains articles du traité de commerce de 1860 ; il ne croit pas qu'avec ces articles on puisse établir en France un droit sur les matières premières. Si on impose à la douane un certain droit sur les laines anglaises, sur le lin, sur le chanvre, sur la soie, il faut imposer d'un droit égal les produits nationaux, et alors c'est l'agriculture et le produit national qui seront grevés. Le tarif sur la matière première doit être précédé d'un farif sur la matière nationale. Il y a là une difficulté qui a beaucoup frappé M. Johnson. En supposant que le traité de commerce avec l'Angleterre soit dénoncé, la dénonciation n'aurait d'effet qu'en février 1873. Le projet sur les matières premières n'aurait donc aucune utilité en 1872. Que devient donc ce que disait M. le président de la République, que le gouvernement était libre à l'égard des matières premières et que la dénonciation des traités était indépendante ?

M. THIERS, président de la République. — Les articles cités par l'honorable préopinant peuvent donner lieu à l'interprétation subtile qui vient de leur être donnés.

Mais dans nos négociations ces subtilités n'ont pas été soulevées. Il y a dans la question l'impôt compensateur et les modifications de tarif. On n'a parlé que des modifications de tarifs. Il a été bien entendu que si l'on augmentait les charges françaises, ces charges trouveraient leur impôt compensateur sur les matières similaires venant de l'étranger. On nous a déclaré qu'on nous aiderait. Ce n'était pas à nous de fournir des arguments à la diplomatie étrangère. Maintenant changera-t-elle ? Aura-t-on réfléchi d'après les arguments qui auront dû être fournis ici. (Mouvement.)

Toujours est-il que ce n'est pas nous qui en avons fourni. (Nouveau mouvement.)

Expliquons-nous nettement : aucune objection ne nous a été faite relativement au droit compensateur. Si l'on nous en fait, elles ne viendront pas de nous. (Agitation.)

Vraiment on devrait faire attention aux conséquences des objections que l'on fait ici. (Nouvelle agitation.)

Jamais l'objection n'a été faite sur les droits compensateurs. Voulez-vous que nous soulevions des objections pour des étrangers ? Nous avons agi de bonne foi. Il était naturel que pour maintenir l'égalité de conditions nous nous appuyassions sur ce qui était stipulé.

L'Angleterre, dans sa bonne foi, n'a pas voulu soulever d'objections, afin de nous aider dans les difficultés que la guerre nous a faites. Il ne faut pas oublier que nous avons tous un grand devoir national à accomplir.

Nous avons assez de la question des nouveaux impôts sans la compliquer de la question du libre échange. On connaît mes opinions ; elles n'ont pas varié. Mais, ici, je ne suis pas protectioniste. Il nous faut absolument arriver à l'équilibre, et pour cela il faut que nous ajoutions deux cent cinquante millions à nos autres ressources. Pour cela il faut bien se garder de faire naître des difficultés que personne jusqu'ici n'a songé à nous opposer. (Agitation profonde.)

M. JOHNSTON. — M. le président de la République ne met pas en suspicion mon patriotisme. J'en suis persuadé, car je ne souffrirai jamais que personne me soupçonne à cet égard. J'ai traité les questions dans mon indépendance et en raisonnant sur les textes connus des traités, J'ajoute que j'ai vécu en honnête homme et que je veux continuer à vivre en honnête homme.

M. THIERS. — Je rends pleine justice aux sentiments de l'honorable M. Johnston ; ils sont parfaitement respectables. Mais il me sera bien permis de faire remarquer que quand on discute ici, l'étranger nous écoute et qu'il faut prendre garde aux arguments que l'on met en avant. (Nouvelle sensation)

M. le duc Decazes soutient que l'Assemblée, à moins de prononcer son abdication, doit approfondir les questions et surtout les questions financières, les questions d'impôt. Nous ne devons pas oublier les engagements qui nous incombent d'après les traités ; c'est ce que j'examinerai sans manquer des ménagements dont l'autre jour on n'a peut-être pas usé avec beaucoup de sagesse à mon égard.

M. le duc Decazes entre dans l'examen des traités de 1860 et soutient que ces traités se sont prononcés d'avance contre l'impôt sur les matières premières.

M. le président de la République a dit que l'objection de M. Jonhston était nouvelle. M. le président s'est trompé. L'objection n'est pas nouvelle, elle n'est pas de nous; elle nous est fournie par M. le ministre des finances, dans son exposé. La commission avait recueilli l'opinion de M. le ministre. Je cherche quels arguments subtils nous fournissons à la diplomatie étrangère. Non ; nous savons que la diplomatie étrangère n'a pas besoin de notre aide pour trouver des arguments subtils. La négociation nous est-elle imposée par la lettre des traités. M. le président de la République dit que non.

Je le veux, mais elle nous est imposée par nos intérête les plus chers.

Nous, la commission, avons pensé qu'il ne fallait pas dénoncer les traités, mais les modifier. Vous, vous voulez les dénoncer. Prenez-y garde. Derrière la dénonciation des traités, il y a des représailles économiques. Il faut arriver à l'indépendance commerciale.

Il nous faut, dit on, arriver à la dénonciation des traités, à reconquérir notre indépendance commerciale.

Eh bien, nous n'y arriverons, déclare M. le duc Decazes, qu'au prix de notre prospérité commerciale Les représailles dont serait suivie la dénonciation du traité de commerce seraient la ruine économique de notre pays.

Notre exportation est solidaire de notre importation. (Bruit.)

L'Angleterre faisait payer un droit de 150 fr. l'hectolitre à nos vins...

Voix diverses. — Ah ! ah ! Nous y voilà !

M. LE DUC DECAZES. — M. le ministre des finances nous a dit que notre exportation de vins était peu de chose. L'exportation a été très-grande, considérable.

Mais quand vous aurez frappé les laines de l'Uruguay, de la Plata, de l'Australie en peaux et bien d'autres matières premières d'impôts qui ne les frappe en rien aujourd'hui, doutez vous qu'il n'y ait des représailles contre nos produit de bien des côtés.

M. le duc Decazes relève l'assertion de M. le président de la République disant que hors l'impôt sur les matières premières il n'y avait pas de ressources autres, pas d'autre chose que la ruine.,

L'orateur espère que la suite de la discussion prouvera le contraire.

Il entre ensuite dans des détails spéciaux corroborés de chiffres techniques.

Il soutient que la dénonciation des traités de commerce relativement aux laines n'aurait pas l'effet de protection qu'on en espérerait pour notre agriculture.

On ne doit pas oublier que l'industrie et l'agriculture sont solidaires l'une de l'autre, et la prospérité de la première est la prospérité de la seconde.

Quant à la soie, M. le duc Decazes trouve qu'il y a beaucoup à perdre pour cette industrie dans l'impôt sur les matières premières ; il y aurait 2 millions de soie française qui sortiraient et seraient imposés. M. le duc Decazes termine en rendant hommage au patriotisme de M. le président de la République, et en remerciant l'Assemblée de l'avoir lui-même bienveillamment écouté. (Applaudissement sur divers bancs.)

M. Thiers, président de la République, voudrait d'abord qu'on ne confondit pas deux questions, celle des impôts sur les matières premières et celle de la dénonciation des traités de commerce.

Les traités de 1860 sont détestables, surtout parce qu'ils ont été conclus sans que le pays eût été consulté.

Mais jamais le gouvernement actuel ne fera comme l'empire ; il ne fera pas sans consulter le pays une contre révolution économique.

Quant à ce qu'a dit M. le ministre des finances, il n'y a pas d'équivoque, il a déclaré qu'on négocierait sur les tarifs et pas autre chose.

Mais si l'on veut absolument parler des traités de commerce de 1860, M. Thiers y est contraire en principe, principe détestable puisque tout a été fait en une nuit par 5 ou 6 personnes en dehors du pays; il y est contraire aussi par suite des conséquences déplorables que ces traités ont eues ; il y a des provinces ravagées entièrement par ces traités dans l'industrie, notamment dans l'industrie du fer.

L'Alsace a demandé à M. Thiers de la sauvegarder, M. Buffet lui-même a été ému et a fait droit en quelque partie à ces réclamations à l'égard des admissions temporaires : la marine marchande a également souffert et souffert énormément.

Beaucoup d'hommes de l'empire ont reconnu le mal que les traités de commerce nous ont fait. Les ruines ont été désastreuses.

Il y a en outre l'industrie des tissus mélangés de soie, de laine et de coton qui, dans beaucoup de villes a succombé.

Aujourd'hui, le mouvement industriel est immense sur les chemins de fer, et ce transport ne peut plus suffire, quand en 1869 il y suffisait parfaitement ; mais lorsque les stocks seront établis après dix-huit mois de chômage, la concurrence étrangère agira de nouveau et d'une manière dommageable.

Dans les termes les plus modérés on devra demander quelque chose pour les cotons, si on reprend les négociations. Il ne s'agit pas de déchirer les traités de commerce. A-t-on blâmé mes demandes? On y a fait une seule objection, tellement elles ont été modérées. On nous a dit que nous avions l'air de manquer à nos principes : j'ai répondu qu'il n'en était rien, puisqu'il était prévu qu'au bout de deux ans il pourrait être apporté des modifications au traité. Nous regardons, nous a-t-on répondu, que ces traités, qui nous ont été demandés par la France, étaient une violation des principes commerciaux, et nous préférons la liberté des traités. On s'est séparé sans conclusion, avec promesse d'examiner si on ne pourrait arriver à la conciliation par des concessions.

Je n'ai point voulu dénoncer les traités, seule l'Assemblée en a le pouvoir, et, quant à moi, je suis chargé des négociations. J'éviterai avec le plus grand soin toute collision commerciale avec l'Angleterre.

Je vous parle en honnête homme et loyalement. Si, comme nous, vous traitiez, messieurs, vous verriez quels dangers renferment ces traités de commerce.

Il y a un malheureux article, très-dangereux dans la pratique, c'est celui dans lequel on s'engage à traiter la nation contractante comme la nation la plus favorisée. (Très-bien !)

L'honorable orateur signale les conséquences qui en résultent au point de vue du commerce avec les grands entrepôts maritimes ; chaque nation peut venir dire : Laissez entrer nos pavillons à telle ou telle condition, puisque nous devons être traités comme les nations les plus favorisées. (Approbation.)

Nous ne voulons, à aucun degré, dénoncer les traités, ni apporter aucun trouble commercial. Nous demandons de simples modifications de tarifs.

L'Angleterre elle-même est pour la liberté entière d'action à ce point de vue. Croyez vous que pour l'industrie cotonnière, par exemple, nous voulions lui faire un préjudice ?

Le principe qui nous a guidé, c'est celui-ci : Nous avons besoin de ressources considérables et nous avons étudié la question, guidés par les renseignements de l'administration des douanes.

M. Thiers rappelle de nouveau les chiffres prévus dans le rendement des impôts que propose le gouvernement. Il est probable que les prévisions seront dépassées.

On a contesté les chiffres ; nous pensons que nous obtiendrons 97 millions. Nous avons fait nos calculs sur cette base, et comme nous n'avons besoin que de 75 millions, nous aurons une marge de 20 millions.

Les impôts que nous vous proposons, dit en terminant M. Thiers, sont les seuls qui vous donneront des ressources certaines et les seuls que vous puissiez accepter. (Mouvements prolongés.)

M. Buffet monte à la tribune. Le mouvement, l'agitation qui se remarquent dans l'Assemblée empêche pendant quelques minutes l'honorable député des Vosges de se faire entendre.

M. le président invite les représentants à se rasseoir et à faire silence.

M. BUFFET. — Je n'ai pas l'intention de traiter le fond même de la question soumise à vos délibérations ; mais il est important de noter la manière dont la question se pose aujourd'hui devant nous. M. le président de la République a déclaré que le projet de la commission était contraire aux traités et que le projet du gouvernement n'y était pas contraire et pouvait être appliqué sans le consentement des puissances avec lesquelles nous avons traité.

Je crois qu'il y a ici une confusion. L'Angleterre ne nous fait aucune objection sur les droits compensateurs.

Nous n'avons pas besoin de négocier pour faire admettre le principe du droit compensateur. Je reconnais avec le gouvernement qu'il ne peut rencontrer d'objection sur les droits compensateurs, et toutes les fois qu'il y a drawback, le droit peut être égal au drawback.

Mais vous avez introduit les textiles, la laine, le coton, le lin, le chanvre et la soie.

Quand vous établissez un droit sur les matières textiles, vous allez contre le droit. Quand vous établissez un droit sur les laines étrangères et sur la matière première, vous ne pouvez pas dire que ce soit là un droit compensateur. Et je ne crois pas fournir un argument aux diplomates étrangers qui ont l'habitude d'étudier et d'entendre les questions. Vous pouvez parfaitement mettre un droit sur toutes les laines étrangères et indigènes, et alors vous aurez parfaitement la liberté d'imposer le droit compensateur.

Autrement, vous imposeriez un droit protecteur, et M. le président de la République a eu le soin de bien établir que c'était un droit protecteur en faveur de la laine française. Je comprends bien que l'Angleterre puisse vous aider, mais il faudra que vous lui communiquiez votre droit protecteur. Elle ne saura admettre que le droit compensateur soit égal au drawback, Quant au coton, nous n'avons pas de produit similaire, et ce serait un véritable droit de consommation ; l'étranger ne pourrait le contester qu'en voulant user de subtilité.

Je ne veux pas traiter la question ; mais l'Assemblée doit se dégager de cette préoccupation ; que dans un système il faut négocier et que dans l'autre il ne le faut pas. Dans l'un et l'autre cas, il faut négocier, c'est ce que je soutiens ; je ne veux pas dire autre chose en ce moment ; d'autres orateurs sont inscrits et traiteront le fond de la question. J'ai voulu seulement, je le répète, bien établir que, dans le système du gouvernement comme dans le système de la commission, il faudra négocier. (Très-bien ! sur plusieurs bancs.)

M. VICTOR LEFRANC, ministre du commerce. — Il est essentiel de rentrer dans la question, qui est l'impôt, et de ne se préoccuper en rien de savoir s'il faut maintenir, modifier ou dénoncer les traités avec les nations étrangères. Il faut faire essentiellement cette distinction. (Réclamations diverses.) Et la raison de cette distinction, c'est la nécessité des ressources, on a reconnu dans les négociations que nous avions le droit d'imposer les matières premières. (Réclamations.) Avez-vous le droit de forcer un gouvernement de vous raconter par là même les circonstances des négociations, au risque de l'entraver. (Très-bien ! très-bien ! sur divers bancs.)

L'honorable ministre donne les raisons qui ont rendu le drawback nécessaire, de crainte d'écraser notre exportation. Dès l'instant qu'il existait un drawback, et un tarif compensateur qui, d'après ce traité doivent être égaux, comme il existait dans certains cas des matières similaires en France, nous ne pouvions établir le drawback entier sur certains produits.

L'Angleterre n'a fait d'objection ni contre l'impôt sur les matières premières, ni contre le drawback, ni contre les droits compensateurs. Le projet de la commission est une violation absolue du traité avec l'Angleterre, tandis que celui du gouvernement ne l'est pas au même degré puisque l'Angleterre en a accepté le principe. Nous sommes devant une nécessité impérieuse. Il s'agit de savoir, si vous avez un autre impôt à proposer. (Oui ! oui ! non !) Il ne s'agit pas de savoir si l'impôt est mauvais, mais si vous en avez un meilleur ! Dans ce cas, votez-le ! Vous avez l'impôt sur le revenu, sur les factures; trouvez-vous ces impôts moins mauvais ?

Quand l'Assemblée aura parlé, l'Angleterre nous dira sans doute encore : « Vous êtes dans la nécessité, vous êtes dans le droit. » Et, en lui communiquant le drawback et les droits compensateurs, elle verra ce qu'elle doit résoudre. C'est l'incertitude où les négociateurs se trouvaient entre le système de la commission et celui du gouvernement qui seul a fait cesser les négociations. Déclarez votre volonté et elles seront remises.

M. THIERS, président de la République. — Je prie l'Assemblée d'en finir. (Mouvement). Il s'agit maintenant d'opter entre le principe de la commission et le nôtre. Je crois qu'il serait sage de hâter la discussion du principe. Quant aux intérêts ils sont touchés par la discussion du tarif. Il n'y a eu aucun argument nouveau quant au principe. Pour ce qui est des intérêts, on pourra discuter chaque tarif. (Mouvements divers). Je n'insiste pas, mais j'ai la conviction profonde qu'il n'y a pas d'argument nouveau.

Une voix à gauche. — Je demande la parole.

M. THIERS. — Je n'ai entendu traiter aujourd'hui que la question de négociations. Elle n'a pas été mauvaise pour nous ; vous nous avez concédé que le gouvernement pouvait négocier. Vous dites qu'on le peut avec le système de la commission. Je soutiens que vous ne le pouvez pas pour tous les objets anglais que vous soumettrez au droit de 3 0/0.

Je dois déclarer que l'Angleterre fera beaucoup d'opposition, notamment sur les houilles et sur les fers. Je ne crois pas que le principe puisse présenter un argument nouveau. Mais cependant si l'on insiste, je ne suis pas dans la pensée de tous, je ne m'oppose point à la présentation d'argument nouveau.

Un membre insiste pour que la discussion continue.

M. DE QUINSONNAS invite l'Assemblée à nommer une députation pour assister à la cérémonie funèbre devant avoir lieu à Notre-Dame de Paris pour les victimes du combat du 19 janvier 1871.

On procède au tirage au sort de la députation de 25 membres à cet égard.

L'Assemblée décide ensuite que la discussion sur les lois de finances sera reprise demain.

La séance est levée à 5 heures 55.

IVe Congrès annuel des Trade-Unions

Le quatrième Congrès annuel des délégués des *Trade-Unions* et des *Trade-Councils* de la Grande-Bretagne et de l'Irlande s'est réuni à Nottingham le 8 de ce mois.

Nous trouvons, dans le *Journal des Débats*, le compte rendu sommaire de cette réunion.

Huit conseils de métier et quarante-trois Sociétés, comptant 255,712 membres, étaient représentés par soixante-dix délégués, parmi lesquels on cite M. Halleday, de la société des mineurs ; M. Applegarth, de celles des charpentiers et des menuisiers ; M. Bailey, de celle des tailleurs ; M. Mellers, des fabricants de ressorts ; M. Guile, des fondeurs ; M. G. Odger, etc,

Le bruit que font depuis longtemps les *Trade-Unions* a contribué à donner d'elles une opinon souvent incorrecte. Quelques personnes seront peut-être étonnées d'apprendre que le maire de Nottingham a réuni les délégués en un banquet le soir de leur arrivée, et que des membres du parlement, MM. Auberon-Herbert, Seely, Morley et Mundella, leur ont offert un déjeuner le lendemain.

Ces derniers ne se sont pas bornés à porter à table des toasts à la classe ouvrière, mais encore ont assisté et pris une part active aux discussions du congrès.

Ces discussions, ces rapports de riches manufacturiers comme MM. Morley et Mundella, et d'hommes politiques comme MM. Auberon-Herbert et Seely, avec les représentants des ouvriers, profitent évidemment aux uns et aux autres et peuvent faciliter la solution des difficultés que présentent les rapports du capital et du travail.

C'est ce que les membres du congrès paraissent avoir compris et ce dont il faut les féliciter, alors même qu'on n'approuverait pas toutes leurs résolutions. Il serait à désirer, du reste, que tous les orateurs qui prennent part aux réunions ouvrières pussent répéter en toute conscience ce que M. Mundella disait l'autre jour à Nottingham : « qu'il méprisait profondément les hommes qui venaient à ces réunions pour faire de la réclame politique. »

L'une des résolutions adoptées par le congrès tend à obtenir l'abrogation d'une loi que les *trade unionists* regardent comme spécialement attentatoire à leurs droits : celle qui a pour but de protéger les ouvriers contre l'intimidation exercée par leurs camarades. Ils en veulent moins au principe de liberté contenu dans la loi qu'à la manière dont elle est pratiquée, souvent attentatoire à la liberté elle-même. Un ouvrier qui en attend un autre à la porte de l'atelier pour lui réclamer sa cotisation tombe sous le coup de la loi.

Sur la proposition d'un membre de l'Union des mineurs, il a été résolu qu'on demanderait la réforme des règlements sur l'exploitation des mines. Les enfants au-dessous de onze ans ne devraient plus être admis dans les mines; ceux de douze à seize ne travailler que huit heures par jour et avoir dix heures de leçons par semaine. Les 12 inspecteurs des mines devraient être portés à 200, afin que toutes les précautions nécessaires pussent être prises pour éviter des accidents malheureusement trop fréquents.

Une motion tendante à obtenir des diverses sociétés une subvention dont le montant serait employé à publier des brochures destinées à instruire les ouvriers de leurs droits politiques, a été votée sur la recommandation de M. Odger, qui a parlé en faveur de la création en Angleterre d'un troisième parti celui des ouvriers.

La question du paiement des salaires en marchandises a inspiré à M. Mundella un discours, dans lequel il a pris complétement le parti des ouvriers et condamné ce système. Il veut obtenir que l'ouvrier soit payé tous les huit jours et qu'il reçoive son salaire, sans aucune déduction, en monnaie du royaume.

Tels sont les sujets qui ont jusqu'à présent occupé le congrès des délégués des *Trade-Unions*. On voit qu'ils n'intéressent pas seulement l'Angleterre ; aussi mettrons-nous nos lecteurs au courant de ceux qui seront successivement traités. Les délibérations ont dû être reprises samedi. Une preuve du bon accord qui n'a cessé de régner entre les délégués et les membres du parlement présents au congrès, est que ceux-ci avaient invité les représentants des ouvriers à une soirée qui a eu lieu vendredi, et qui a été précédée d'un *meeting* populaire, par lequel les résolutions du congrès ont été entièrement approuvées.

La rubannerie de Saint-Etienne

ET L'IMPÔT.

Les alarmes trop bien justifiées que cause à l'industrie lyonnaise l'absurde projet de M. Pouyer Quertier, de frapper l'importation des soies en France d'un droit équivalent à 15 20 0/0, paraissent être vivement ressenties à Saint-Etienne.

Les industriels de cette ville ont nommé une commission permanente de fabricants, spécialement chargée de défendre, à Versailles même, d'accord avec les députés du département, la libre importation des matières premières de leur industrie, qui ne peut continuer à exporter ses produits, malgré la rivalité des manufactures étrangères, qu'à cette seule condition.

Avant-hier, nous dit le *Mémorial de la Loire*, les mandataires de la rubannerie stéphanoise se sont réunis de nouveau pour aviser au péril du moment, et la correspondance suivante a été échangée entre cette commission et les députés de Saint-Etienne.

Bien que ces documents ne concernent pas directement la fabrique de Lyon, ils ne laissent pas d'être fort instructifs pour celle-ci, car les informations qu'ils fournissent sur les préparatifs de la concurrence étrangère nous touchent de fort près, puisque nos taffetas unis sont encore plus faciles à imiter que les beaux rubans de nos voisins des bords du Furens qui ont gardé l'avantage d'un peu de façonné. C'est pour cela que nous reproduisons ces pièces *in extenso*, à défaut de celles que nous aurions dû trouver dans notre propre ville.

LETTRE A M. DE MONTGOLFIER, DÉPUTÉ DE LA LOIRE.

Saint-Etienne, 12 janvier 1872.

Monsieur,

Les fabricants de Saint-Etienne se sont vivement émus de l'obstination que montre le gouvernement à préférer un système de taxation qui est la perte évidente de leur industrie.

Sur leur demande, je vous ai envoyé un télégramme dont ci-inclus copie.

Des négociants étrangers ont, dans la crainte du système Pouyer-Quertier, engagé des manufacturiers prussiens à construire le matériel nécessaire pour remplacer celui de Saint-Etienne prochainement frappé d'ostracisme.

Sur les instances de M. Ellis Everington, de Londres, M. Nieddig Schutlling a monté en Prusse une fabrique de rubans plus importante qu'aucune de celles existant en France.

M. Von Bruck jette les fondations d'une plus vaste encore ; la Prusse se couvre de fabriques nouvelles. De grands ateliers de constructions se sont montés récemment en Prusse. Waal Aemmer de Bâle, André Kœchlin, de Mulhouse, refusent les ordres ; leurs ateliers immenses ne suffisent plus aux commandes de métiers de tissage qui leur ont été donnés par des Prussiens.

La campagne commerciale, entreprise par la Prusse avec tant d'ardeur contre nous, serait-elle conduite avec le même aveuglement que la dernière guerre ?

Nous supplions nos députés de ne pas laisser, faute de lumière, consommer notre ruine. Nous ne pouvons remettre notre destinée à des hommes plus habiles et plus dévoués.

Je compte tout particulièrement sur vous, et vous prie d'agréer l'assurance de mon entier dévoûment.

Pour la commission de la rubannerie,

M...

Nota. — J'ai en main les lettres de M. Kœchlin et Weel et Aemmer, qui ne peuvent rien livrer en France à cause, disent-ils, des immenses commandes de matières qu'ils ont prises pour l'Allemagne.

L'écrivain a entendu de grands négociants anglais affirmer qu'un an après les droits *tous* leurs ordres seraient exécutés en Allemagne.

Saint-Etienne produit 100 millions de rubans, dont 2/3 exportés ; son matériel neuf ne compterait pas 10 millions.

Un impôt de 20 0/0 sur les fils coton, de 3 0/0 sur la soie égalerait la somme nécessaire pour transporter tout le matériel.

Cette émigration est fatale, une fois consommée il sera trop tard.

DÉPÊCHE A M. DE MONTGOLFIER.

Au nom du commerce de Saint-Etienne, députés de la Loire, repoussez de toute votre énergie l'impôt sur les matières premières.

Soie, coton, laines, iront se faire tisser en pays libres.

Les négociants anglais ont promis aux Allemands leurs ordres pour échapper aux changements de la douane française.

Depuis deux ans le nombre des tisseurs a doublé en Prusse.

Les Allemands pressent la construction de nouveaux métiers avec une activité incroyable. Les ateliers de construction en Allemagne, Alsace, Suisse ont d'immenses commandes de matières pour la Prusse.

Dans deux ans leur outillage sera à la hauteur de la consommation extérieure ; nulle commande ne prendra la route onéreuse de France, notre industrie sera ruinée à tout jamais sans retour.

M...

CHRONIQUE

La fabrique de Lyon s'est réunie aujourd'hui ; elle a protesté énergiquement contre l'impôt sur les matières premières, qui serait sa ruine.

Elle accepte l'impôt sous toutes ses autres formes ; mais elle demande à pouvoir

travailler pour payer largement la dette de la patrie.

La *Gazette des Tribunaux* publie aujourd'hui un récit des faits qui ont amené l'ex général Cremer devant le juge d'instruction de Beaune (affaire Arbinet). Le défaut d'espace nous oblige à en remettre à demain la reproduction.

Nous apprenons à la dernière heure que le conseil municipal doit se réunir ce soir, pour protester contre l'impôt sur les matières premières qui tarirait les sources de notre travail.

Hier a eu lieu dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le premier tirage des obligations de l'emprunt de la ville de Paris de 1869.

Voici les quinze premiers numéros sortis et la prime à laquelle ils donnent droit :

N°s 205,230.....	200,000 fr.
463,454.....	10,000
62,954.....	10,000
574,323.....	10,000
187,878.....	10,000
487,898.....	5,00
105,202.....	5,000
681,712.....	5,000
255,327.....	5,000
330,312.....	5,000
6.....	5,000
669,569.....	1,000
16,813.....	1,000
314,851.....	1,000
51,320.....	1,000

Nous avons signalé à l'imitation des Lyonnais qui se plaignent de la cherté du pain et de la viande de boucherie, le bon exemple que nous ont donné plusieurs villes de second ordre, telles que Dijon, Bourg et St Etienne, où des sociétés particulières ont organisé par souscription des boulangeries et des boucheries pour l'alimentation des associés, à prix coûtant. Cet excellent esprit d'initiative privée, qui agit au lieu de parler, a porté de si heureux fruits, que des consommateurs lyonnais ont résolu de profiter de l'expérience de leurs voisins et de s'en approprier les bénéfices.

C'est à Vaise que le premier essai d'une association de boulangerie sera tenté, et nous ne doutons pas de son succès, si l'on a le bon sens d'éliminer de cette entreprise, comme on l'a fait à Dijon, tous les radotages de théoriciens qui s'écarteront du but spécial et pratique de la fourniture du pain à bas prix. Les statuts de la société ont du être lus hier dans une réunion convoquée à ce sujet.

Nous souhaitons vivement de voir réussir cette œuvre d'économie domestique, dont les avantages, une fois bien appréciés, ne tarderont pas à provoquer l'établissement de boucheries organisées d'après le même système d'association.

Le concert donné par les professeurs de musique de l'institution des Chartreux a été, comme nous l'avons dit, fort brillant. Les pauvres pourront s'en souvenir.

M. Falchieri, à qui nous reprochions d'avoir chanté les *Rameaux*, s'est contenté de les mettre sur les programmes parus dans tous les journaux de Lyon. Cet artiste a eu beaucoup de succès dans la *Mule de Pietro* et dans *Jésus de Nazareth*. M. Falchieri nous écrit à ce sujet qu'il n'a pas chanté les *Rameaux* « sept ou huit fois, » comme on le lui reprochait, mais deux fois seulement. Nous nous empressons de donner place à cette rectification, et nous le faisons d'autant plus volontiers que notre critique, toute amicale, n'avait rien dans notre pensée qui dût désobliger un artiste dont le talent est si sympathique et si justement apprécié par tous les habitués du théâtre et des concerts.

La salle du Grand Théâtre était encore bondée de spectateurs à la deuxième du *Trône d'Ecosse*.

On sait que le troisième acte finissait en queue de morue, comme on dit dans les coulisses. Le directeur a eu la bonne idée de donner à cette fin une attraction.

M. Ruby a composé un ballet et les danseuses, habillées en chasseurs écossais et en gardes de la reine, sont chargées de rappeler au public qu'il ne doit pas s'ennuyer. Enfin, la famille du jeune homme revient sur la scène et danse une seconde fois la sarabande effrénée que l'on sait. Le *Trône d'Ecosse* est donc revu et considérablement augmenté.

Le ballet de M. Ruby, qui s'appelle ballet des *Riflemen*, avait été annoncé à la première représentation, mais les dames du corps de danse ne savaient pas suffisamment présenter les armes au public.

Le théâtre du Gymnase va représenter, dans une quinzaine, l'*Arc-en-Ciel*, comédie en vers, de M. Victor Nadal.

L'Exposition de la Société des Amis-des-Arts s'ouvrira le vendredi 19 janvier à onze heures.

L'entrée sera gratuite les dimanches ; elle coûtera 25 centimes les lundis, mardis, mercredis et jeudis.

Les vendredis et les samedis sont réservés aux artistes exposants.

MM. les ecclésiastiques et MM. les officiers en uniforme seront admis les vendredis et les samedis.

M. Noguès, ingénieur civil, professeur de sciences physiques et naturelles, commencera, mercredi prochain 17 janvier, à 7 heures 1/4 du soir, au palais Saint Pierre, un cours public et gratuit d'économie politique générale. Les leçons seront continuées le mercredi de chaque semaine.

Dans le cours de cette année, qui comprendra une vingtaine de leçons, M. Noguès exposera la première partie de la science, c'est-à-dire les principes fondamentaux de l'économie politique.

Dans la deuxième partie, il traitera de l'économie politique appliquée à l'industrie, au commerce, à l'agriculture ; il s'occupera de l'organisation du travail, de l'association, de la coopération, etc.

Dans la dernière partie du cours, le professeur s'occupera de l'économie philosophique, ou de l'examen et de la discussion des doctrines économiques des différents systèmes d'économie sociale.

Nous sommes également en mesure d'annoncer, pour samedi prochain 20 courant, l'ouverture des conférences de M. Dameth.

M. Dameth a pris pour sujet l'étude des bases naturelles de l'économie sociale.

On assure que M. Valentin, préfet du Rhône, et M. de Gourlet, chef de la police à Lyon, en ont appelé du jugement qui vient de les condamner dans l'affaire Hass.

A Bordeaux, comme à Nuits, comme à Lyon, à Chambéry, à Paris et à Montbéliard, on a célébré, le 12 janvier, un service religieux en l'honneur d'un de nos tristes anniversaires des combats contre l'invasion. C'était celui du fatal désastre du Mans, dont les mobiles de la Gironde honoraient les victimes malheureuses pas de solennelles funérailles.

Avant hier, le sieur X..., qui appartenait il y a huit jours encore, à l'Ecole vétérinaire de Lyon, s'est suicidé à l'hôtel des Quatre-Chapeaux, rue Tupin.

Hier soir, un affreux malheur a répandu la désolation dans le village de Saint-Romain-de-Popey, canton de Tarare. Le mur du jardin du presbytère s'est écroulé subitement, ensevelissant sous ses ruines six pauvres enfants qui jouaient dans le jardin. Deux seulement ont pu être retirés de dessous les décombres, encore vivants mais grièvement blessés. Quatre autres ont dû être tués sur le coup.

Nous n'avons pas de détails plus circonstanciés sur ce déplorable accident, mais il est probable qu'il aura été causé par le dégel qui ébranle toujours fortement les murs de soutènement, comme ceux que l'on voit s'élever en escalier sur la montagne de Popey, lorsque leur construction n'est pas assez solide pour résister à la poussée des terres profondément gelées. On se souvient que plusieurs accidents de ce genre sont arrivés à Lyon il y a quelques années, notamment à la montée Saint-Barthelemy, où par un hasard heureux la chute d'un immense mur de clôture n'atteignit personne dans le jardin de l'Antiquaille placé en contre-bas.

L'anecdocte suivante, rapportée par le *Courrier de France*, nous montre en passant avec quelle énergie les députés de la Loire défendent à la Chambre les intérêts de notre industrie locale :

« Une anecdote pour terminer cette correspondance presque exclusivement financière.

« A la sortie de la séance de jeudi, M. Thiers était à la buvette. A quelques pas de lui, un député de la Loire, qui ne le voyait pas, se mit à blâmer très-énergiquement et très-haut l'impôt de 20 0/0 proposé par le gouvernement sur les matières premières avec drawback.

« Ce système est impossible, dit-il enfin, pour résumer son opinion.

« — Qui dit que c'est impossible, s'écrie alors M. Thiers, dont l'attention est éveillée.

« — Moi, reprend celui qui venait de tenir ce langage, et je vais vous le démontrer en ce qui concerne les soies.

« Il développe, en effet, son thème et arrive à cette conclusion qu'appliqué aux soies le système du gouvernement ferait éprouver au Trésor une perte d'environ vingt millions.

« — Je ne demande que deux heures pour prouver le contraire, reprit M. Thiers avec quelque vivacité.

« Son interlocuteur le mit en demeure de le faire tout de suite, mais il était tard. La discussion en resta là. Le soir, cet incident servait à défrayer les conversations des députés qui habitent Versailles et qui se réunissent, après le dîner, en petits comités. »

(*Mémorial de la Loire*)

La pétition suivante a été adressée à M. le maire de Lyon, par un très-grand nombre de commerçants des quartiers du centre de la ville :

A monsieur le maire de Lyon,

Monsieur le maire,

Les soussignés, commerçants de la rue de Lyon, ont l'honneur de vous exposer que le 26 décembre dernier, il a plu à la voirie de la ville de leur dresser procès-verbal pour l'enlèvement des glaces qu'elle dit ne pas avoir été fait en temps voulu.

Les soussignés protestent contre ce délit en déclarant que l'ouvrage a été fait en temps voulu, qu'ils y étaient d'abord les premiers intéressés, surtout au moment de la vente, que les uns comme les autres y ont occupé une partie de leur personnel pendant la matinée, et que si le jour de la visite de l'employé de voirie il se trouvait quelques parcelles de glaces, qu'il était encore impossible d'enlever à cause de l'extrême rigueur du froid, ce n'était que le résultat du retard que la voirie a apporté à déblayer les neiges de la chaussée, que chaque passants rapportait sur les trottoirs.

Comptant, monsieur le maire, sur un bon accueil à leur réclamation, ils vous prient de vouloir bien agréer leurs très-empressées salutations.

(*Suivent les signatures.*)

Le trop fameux employé aux cimetières qui déterrait les cadavres, profanait les sépultures et volait les bijoux, a fait école.

Il y a quelques jours, à la Croix-Rousse, des personnes qui veillaient un cadavre ont volé tout ce qui se trouvait avoir quelque prix dans la chambre mortuaire. Ces malfaiteurs sacrilèges ont enlevé deux chaînes en or, une bague du même métal, une giletière avec grosse clé, des draps de lit, des vêtements de femme et diverses pièces de porcelaine.

On n'a pu les arrêter.

Nous lisons dans les *Débats* :

« Qui n'a pas désiré, en face d'une belle gravure, de n'avoir qu'à en faire le souhait pour que l'image vienne se reproduire, comme au coup de baguette d'une fée, sur une feuille de papier blanc ? Joli rêve d'hier, peut-être une charmante réalité aujourd'hui. Quelle grande magicienne que la science ? Désormais il suffira de montrer à une gravure, à une photographie la feuille de papier sur laquelle vous voulez qu'elles s'impriment, pour qu'immédiatement votre désir soit satisfait.

Un savant professeur de la faculté de Lyon, M. Merget, vient d'en transmettre le secret à l'Académie des sciences. C'est le résultat de ses études sur le mercure.

La *République française*, sous ce titre : « Exonération de l'impôt » du timbre de 10 centimes, annonce une entreprise qu'elle appelle « grandiose, » aussi utile que surprenante et qui aurait, dit-elle, pour protecteur assuré, le gouvernement lui-même.

En deux mots, voici la chose :

Sous le nom de : *Compagnie du Papier-Quittance*, il s'organise une grande agence financière qui *donnera pour rien, absolument pour rien*, tous *les timbres de dix centimes* auxquels sont soumis les reçus, quittances et factures quelconques qui dépassent dix francs.

Le mécanisme de cette vaste opération repose sur un système de publicité *breveté* qui n'est pas expliqué.

Il paraît que des vagabonds plus que suspects compromettent l'honorabilité de nos tisseurs lyonnais en mendiant et maraudant au besoin dans les villages des environs de Nuits, où ils se font passer faussement pour des ouvriers en soie, renvoyés de nos ateliers de soieries, faute d'ouvrage. Le *Journal de la Côte-d'Or* avertit les habitants de se méfier de ces bohêmes.

Nous croyons devoir ajouter à l'avis de notre confrère que la fabrique lyonnaise conserve encore en ce moment un courant d'affaires suffisant pour occuper tous les bons travailleurs de cette industrie, et que par conséquent aucun d'entre eux n'est forcé de quitter notre ville à cause d'un chômage qui n'existe pas. D'ailleurs, c'est un des traits les plus honorables du caractère des ouvriers en soie de Lyon que la fierté avec laquelle ils repoussent l'humiliation de la mendicité, même lorsque la misère semblerait la rendre excusable.

Tous mettent leur amour-propre à vivre de leur travail ou de leurs économies en cas de chômage, à s'entr'aider les uns les autres, et, loin de mendier, c'est tout au plus s'ils consentent volontiers à recevoir, dans leurs moments d'extrême détresse, les dons spontanés de la bienfaisance.

On peut donc arrêter sans scrupule tous les faux ouvriers lyonnais qui vagabondent en ce moment dans les campagnes de la Bourgogne, nous ne croyons pas que l'on trouve parmi eux un seul travailleur de notre fabrique.

Les employés de la voirie devraient être un peu plus surveillés par leurs inspecteurs. Nous passions ce matin dans une rue qui avoisine l'Hôtel-de-Ville, et nous avons remarqué un cantonnier qui semblait prendre un grand plaisir à arroser les charrettes, les voitures et les chevaux qui passaient. Cet aimable surbordonné a failli recevoir d'un roulier peu endurant une pluie de coups de fouet qu'il n'aurait pas volés.

On voit, exposée chez un marchand de tableaux de la rue de l'Hôtel-de-Ville, une toile de M. Cyr-Girier, dont l'effet est d'une grande vérité.

Ce paysage n'est pas fort compliqué. L'invention n'y est pour rien, mais l'exécution en est savante et finie.

Il pleut. Une bergère conduit ses deux vaches à l'étable pour les garantir de la pluie. Elle porte un grand parapluie rouge.

Il faut ajouter pourtant que dans nos pays les bergères ne prennent pas de parapluie pour aller aux champs, et qu'il est inutile de leur en prêter un, serait-il éblouissant comme celui de Prudhomme.

Le *Conservateur* annonce que le syndicat des porteurs de bons du Transcontinental Memphis-Pacific a terminé son travail. Il rédige en ce moment le rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale des intéressés. Cette déplorable affaire entrera alors dans la voie judiciaire et on espère pouvoir retirer quelques épaves de ce naufrage de millions.

La *Gazette de Lausanne* nous apprend qu'un sculpteur marbrier, nommé Moulin, frappé de cécité depuis longtemps et admis par suite de cette infirmité dans un hospice de Rouen, vient d'inventer un nouveau procédé pour enseigner à lire et à écrire aux aveugles. Ce système perfectionné facilite tellement l'instruction des jeunes aveugles de naissance que l'on peut, en quelques mois, les mettre à même d'écrire leur correspondance de leur propre main sans le secours de personne.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine :

Sa Sainteté le pape recevant les officiers et les mousses du navire français l'*Crénoque* ; le Château de Warwick, en Angleterre ; Viaduc sur le chemin de fer de Saint-Paul, au Brésil ; le Repas des bêtes féroces ; le Portrait de M. Littré, député de la Seine, membre de l'Académie française ; Algérie : Défaite des Arabes rebelles commandés par le marabout Si Kaddour-ben-Amza ; Travaux de reconstruction du Palais-Royal ; Expérience, sur la place de l'Opéra, d'un nouveau système d'éclairage au gaz ; Nouveau navire cuirassé à tourelle ; la Jeune Sibérienne ; le Temple des Mormons dans la ville du Lac-Salé. Rébus, Problèmes d'échecs.

Nous rappelons à nos lecteurs que l'*Univers illustré* offre à ses abonnés une SPLENDIDE PRIME GRATUITE consistant en un Album in-folio, relié, intitulé : LA GUERRE ET LA COMMUNE, 80 gravures avec texte descriptif.

Abonnements, pour Paris et les départements : Un an, 21 fr. ; Six mois, 11 fr. ; Trois mois, 6 fr. Le numéro de 16 pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les excellents produits en huile d'olive de la maison E. Lambert et C^e^ de Nice, dont nous donnons périodiquement les prix-courants, suivant le cours du jour. Voir aux grandes annonces.

BATEAUX A VAPEUR DE LA SAÔNE

La Compagnie des Parisiens a l'honneur de prévenir le public qu'elle reprend son service de Lyon à Châlon jeudi 11 du courant.

Départ de Lyon, a 7 h. 1/2 du matin.

Départ de Châlon a 7 h.

Tous les jours, les dimanches exceptés.

SAISON D'HIVER

La succursale de la **Grande-Maison** *de Paris* reçoit tous les jours les assortiments les plus complets et les plus nouveaux *en vêtements pour hommes, jeunes gens et enfants.*

LYON, 4, PLACE DES JACOBINS.

VARIÉTÉS

CONFÉRENCE DE M. DAMETH

Le papier-monnaie et le cours forcé des billets de banque.

Une des conséquences les plus terribles de la guerre, c'est la perturbation apportée dans notre appareil monétaire.

La monnaie est l'instrument des échanges. Cet instrument doit avoir deux qualités : il faut d'abord que la matière qui sert de base à la monnaie ait une valeur intrinsèque ; il faut ensuite que cette valeur ait une certaine fixité. De brusques variations dans la valeur monétaire amènent des pertes imprévues ou des bénéfices exagérés, et, par suite, enlèvent toute sécurité aux transactions commerciales. Les métaux précieux, tels que l'or et l'argent, satisfont aussi bien que possible à ces deux conditions.

Les gouvernements ont le droit de battre monnaie, c'est-à-dire de fabriquer avec des lingots des pièces de monnaie d'une forme déterminée, dont ils indiquent la valeur et auxquelles ils impriment leur sceau. Mais ils n'ont pas le droit d'altérer cette valeur. Quand ils le font, c'est au détriment du crédit et de la richesse publique.

Malheureusement, les gouvernements sont toujours besoigneux, parce qu'ils dépensent plus qu'ils ne reçoivent. Ils ont toujours à combler quelque déficit occasionné ou par des guerres ou par des dépenses fastueuses et improductives, ou par des dilapidations insensées. De là pour eux la nécessité de recourir à des expédients. Autrefois les rois se procuraient des ressources factices et momentanées en altérant la monnaie, c'est-à-dire en réduisant, dans les pièces d'or et d'argent, la quantité du métal précieux qui en constitue la valeur. De nos jours, on a recours au papier-monnaie.

Au premier abord le papier semble une monnaie très commode ; mais comme il n'a pas de valeur intrinsèque, ses inconvénients ne tardent pas à se faire sentir. Grâce à la loi qui fixe la valeur fictive du papier, les échanges se font sans difficulté par ce moyen à l'intérieur du pays. Mais les peuples voisins, ne reconnaissent pas cette valeur fictive, ne consentent à échanger leurs produits que contre une monnaie ayant une valeur réelle et non variable. L'or et l'argent émigrent donc au dehors par l'effet du commerce extérieur. Dès lors ces deux métaux font prime au dedans, et par une conséquence inévitable, la peur et la spéculation s'en mêlant, la dépréciation du papier s'accomplit avec une effrayante rapidité. Cette dépréciation amène des catastrophes. Telle est l'histoire des assignats pendant la révolution.

Il ne faut pas confondre le billet de banque avec le papier monnaie. Le billet de banque est une promesse de paiement à vue et au porteur. Il est très commode dans les transactions commerciales et en temps ordinaire il ne présente aucun inconvénient, parce qu'il peut, n'importe à quel moment, être converti en monnaie dans ce grand établissement qui a chez nous le monopole de l'émission des billets et qu'on appelle la Banque de France.

La Banque de France a toujours des réserves monétaires capables de suffire aux besoins des temps ordinaires. Dans les moments de crise, quand la confiance disparaît, que le crédit est atteint et que les transactions se ralentissent, il peut se faire que les ressources de la Banque soient insuffisantes pour échanger en monnaie la masse des billets qu'on lui présente. Dans ce cas, le gouvernement l'autorise à prendre pour ce remboursement un délai de quelques mois et l'équilibre est promptement rétabli. Les choses se sont ainsi passées en 48.

Mais la crise de 48 n'a été que passagère. Nous sommes aujourd'hui en présence de difficultés bien autrement graves. Les billets de banque ont un cours forcé, c'est-à-dire que la Banque est autorisée à ne pas rembourser en argent la valeur de ces billets. Il en résulte que le billet de banque n'est plus ce qu'il était et ce qu'il doit être, un billet payable à vue ; il est devenu du papier-monnaie et il en présente tous les inconvénients et tous les dangers.

Une grande faute financière, une vraie folie a été commise par le gouvernement impérial au début de la guerre. La Banque de France avait alors une réserve métallique de douze cent millions. Un bruit absurde se répandit dans le public, que les banques allemandes voulaient, par l'échange des billets, accaparer une partie de cette réserve et la faire passer en Allemagne. Le gouvernement profita de ce bruit pour faire voter par le corps législatif le cours forcé des billets de banque. Son vrai motif était de se créer des ressources en permettant à la Banque d'accroître l'émission de ses billets. Aux conséquences de cette première faute sont venues s'ajouter et les frais de la guerre et tant de ruines à réparer et une paix qui nous condamne à payer cinq milliards à la Prusse.

Le paiement des trois premiers demi-milliards a semblé se faire assez facilement. Le quatrième demi-milliard a été comme la goutte d'eau qui fait déborder la coupe. On s'est aperçu tout à coup avec effroi qu'il n'y avait plus de monnaie et que ce qui manquait surtout c'était ce qu'on appelle la monnaie d'appoint, c'est-à-dire les petites pièces, indispensables aux transactions de tous les jours.

De là l'impérieuse nécessité de recourir à des expédients : le cours forcé a été maintenu ; la Banque a dû émettre de petites coupures de dix et cinq francs, et le maximum d'émission de la totalité de ses billets a été fixé à la somme énorme de deux milliards huit cent millions. En outre, pour suffire aux besoins de chaque jour, le gouvernement a fait un emprunt à la Banque, ce qui a encore aggravé la crise ; car emprunter à la Banque, c'est diminuer ses ressources et partant c'est reculer le moment où le cours forcé pourra être supprimé.

Si le gouvernement voulait, pour rétablir les choses dans l'état normal, restituer à la Banque ce qu'il lui a emprunté et supprimer le cours forcé, il ne pourrait le faire qu'à l'aide d'un emprunt ; mais, tandis qu'il emprunte à la Banque à un taux très-minime, un emprunt ordinaire lui coûterait le six pour cent. De là de nouvelles charges.

Cette solution est donc impraticable.

Quand même nous serions complétement libérés envers la Prusse, notre situation serait encore des plus difficiles. Or, d'ici à deux ans, nous avons trois milliards à lui payer. Nous le ferons à l'aide d'un emprunt ; mais, en supposant que cet emprunt se fasse au six pour cent, il sera grevé en outre, par suite de la dépréciation du papier-monnaie, de toute la différence qui existera entre la valeur du papier et la valeur de l'argent.

Au milieu de pareilles difficultés, nous avons besoin plus que jamais de prudence, de sagesse, de concorde. Si à tant de causes de ruine venait encore s'ajouter la guerre civile, nous pourrions nous attendre aux plus épouvantables malheurs.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir résumé en quelques lignes la conférence de M. Dameth ; nous craignons d'avoir à peine réussi à en donner une idée. Précise et exacte comme un chiffre, austère et triste comme le serait le rapport d'un homme éclairé et consciencieux mettant les intéressés au courant de la situation à la veille d'une catastrophe, cette conférence a été religieusement écoutée par l'auditoire. Même pour ceux qui sont le plus étrangers aux questions économiques et financières, il n'y a pas eu un seul mot qui n'ait été clair et concluant.

Après avoir exposé ses idées avec toute la simplicité et toute la netteté de l'homme le plus compétent, après nous avoir montré froidement le gouffre entr'ouvert à quelques pas de nous, M. Dameth a eu vers la fin un mouvement plein d'éloquence, c'est lorsqu'il a entrevu les dissensions intérieures venant ajouter leurs dangers à tous les dangers qui nous menacent. Il a flétri, comme ils le méritent, ceux qui, quand il s'agit de l'existence même de la société française, pensent encore à de misérables questions de drapeau, ceux qui subordonnent le salut de la patrie aux intérêts de leur parti ou à leurs exécrables calculs d'ambition.

P. P.

NOUVELLES DU MATIN

16 janvier. — 8 heures.

Notre place est profondément troublée par le projet d'impôts sur les matières premières.

Les transactions sur les soies sont arrêtées.

De toutes parts il nous arrive des lettres de plaintes et de récriminations.

Il faut espérer que l'impossibilité de mettre à exécution le tarif proposé par M. Pouyer-Quertier fera repousser cet impôt.

Nous extrayons le passage suivant d'une lettre écrite à un de nos amis par une des plus importantes et des plus honorables maisons de Paris :

« La Chambre se trompe plus que jamais dans ses projets d'impôts sur les matières premières.

« Le tarif déposé par M. le ministre est au rebours du sens commun.

« Vous en jugerez par cet exemple :

« Un kilog. de bourre de soie en masse paiera un droit de fr. 2.30.

« Un kilog. de numéro 100 filé à l'étranger paiera 2.75, soit seulement 0.45 centimes en plus pour déchet, filature et façon ; ce serait encourager le travail étranger au préjudice de nos peigneurs, filateurs, etc.

« Et ainsi de suite pour bien d'autres articles.

« Espérons que nos représentants passeront à d'autres impôts. Celui sur le revenu était si juste et si facile !... »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 15 janvier 1872.

De nombreux journaux applaudissent le projet inauguré par les dames d'Alsace d'ouvrir une souscription patriotique de toutes les femmes de France pour la libération du territoire.

La commission de l'armée a décidé aujourd'hui que les soldats en disponibilité ou en réserve, ayant 25 ans, peuvent se marier sans autorisation.

Le discours de M. Drouin de Lhuys à l'ouverture de la session de la société d'agriculture de France fait ressortir que si les gouvernements étrangers sont restés indifférents au désastre de la France, les peuples étrangers ont manifesté leurs sympathies particulièrement aux sociétés agricoles et ont envoyé des secours. M. Drouin les remercie, au nom de l'agriculture française ; il constate une tendance universelle à solidariser les intérêts des agriculteurs de tous pays et y voit un adoucissement de nos souffrances dans le présent et une garantie dans l'avenir.

Il conseille d'opposer l'alliance des sentiments humains à la conjuration des passions hamaines, de fonder au grand jour la ligue internationale du bien public.

L'avenir du pays appartient à la population honnête et laborieuse des campagnes, dont la France attend le repos et le salut.

Aujourd'hui tirage de l'Emprunt de la Ville de Paris de 1869. Le numéro 208,230 gagne 200,000 fr.

Une lettre du chirurgien Marjolin confirme que le nouvel Hôtel-Dieu est complétement impropre à recevoir des malades ; il conseille de lui donner une autre destination.

Le *Français* dit savoir que, d'après des renseignements certains, la situation à Lyon est actuellement grave et inquiétante par suite des agissements révolutionnaires, lesquels sont très-actifs en ce moment.

La Bourse est ferme, quoique les affaires soient nulles ; la rente est à 56.30, l'emprunt à 91.27 au comptant, bons 56.25, 91.15, liquidation demain. L'Autrichien est très-demandé à 910, l'Italien à 68.40. La Société générale a eu une hausse de 6 0/0 par suite de la publication du bilan. Le mobilier est faible ; le nouveau est à 507 ; la Ville, nouveau, à 252.

ASSEMBLÉE. — Le duc Decazes combat le discours de M. Thiers de samedi. Il exprime la crainte que les traités de commerce soient dénoncés.

M. Thiers dit que les traités de commerce ne peuvent être remaniés sans qu'il en résulte un conflit politique ou une guerre de tarifs avec les autres pays. Les puissances étrangères savent bien que notre conduite n'est pas guidée par le désir de les vexer mais par la nécessité de nous procurer des ressources indispensables.

Le ministre du commerce fait observer que la question des impôts et la question des traités ne doivent pas être confondues.

M. Thiers demande la clôture de la discussion générale. L'Assemblée décide que la discussion générale continuera demain.

Marseille, 15 janvier.

A la Bourse d'aujourd'hui grande manifestation libre-échangiste, analogue à celle de Paris.

Protestation énergique contre les droits sur les matières premières.

Une pétition dans ce sens est adressée à l'Assemblée nationale, acceptant tous les impôts excepté ceux proposés sur les matières premières.

La pétition se couvre instantanément de notables signatures.

Grande agitation.

DÉPÊCHES DU SOIR

16 janvier. — 3 heures.

Paris, 15 janvier, 8 h. 45 m.

Le *Journal officiel* publie un arrêté du ministre de l'intérieur, interdisant la vente sur la voie publique des journaux le *Gaulois* et la *Constitution*, à Paris et dans les départements.

Londres, 16 janvier.

Le gouvernement du Canada est sur le point d'établir un chemin de fer jusqu'à l'Océan pacifique, à travers l'Amérique britannique.

Une lettre de l'envoyé suédois dément l'assertion du correspondant du *Times* à Berlin, d'après laquelle le roi de Suède aurait publié dans l'*Aftonbladet* un nouvel article violent contre l'Allemagne.

Le roi n'a jamais participé à la politique des journaux, il a publié seulement des poésies signées C.

La reine a fait chevalier le docteur Cornack de Paris pour services rendus pendant le siége.

New-York, 15 janvier.

L'ambassade japonaise est arrivée à San-Francisco.

Des nouvelles du Japon constatent que 3 vaisseaux de guerre iront en Europe à la rencontre de l'ambassade.

Cinq princesses japonaises sont arrivées en Amérique pour faire leur éducation.

Washington, 15 janvier.

La Chambre des représentants a adopté le projet d'amnistie pour tous les confédérés, excepté les officiers de l'armée et de la marine fédérales, et les membres du congrès avant la guerre.

Dépêches particulières

DU JOURNAL DE LYON

Berlin, 15, 6 h. 40 s.

Paris.....	79	Emprunt 5 0/0..	87 1/4
Londres.....	6.20 5/8	Lombards.....	123 25
Autrichiens.....	235.25	Obligations.....	
Obligat.....		Italien.....	
Autrich. nouv.....		Rente italienne..	67.12
Silber rente aut.	63.67	Américain.....	97
Napoléons.....		Turcs.....	49 1/2

Vienne, 15, 3 h. 20 s.

Paris.....	44 80	Lombards.....	214.75
Londres.	115.10 115.20	Rente autr. arg.	73
Napoléons.....	9.14	— pap.....	63
Autrichiens.....	468	Hongroises	111

BOURSE DE PARIS au comptant 16 janvier.	Cours de la veille	Cours du jour.	Hausse.	Baisse
3 0/0	56 25	.. ..	.. ..	.. ..
4 1/2.	82 20	.. ..	.. .	.. ..
5 0/0	91 15	.. ..	.. ..	.. ..

REVUE FINANCIÈRE

Le mois de janvier n'a pas tenu jusqu'ici les espérances qu'il avait fait naître. L'épargne et le capital, loin de venir en aide à nos fonds d'Etat, se sont portés de préférence, comme au dernier mois de l'année écoulée, vers les valeurs étrangères de toute nature.

Depuis l'extension de la circulation de la Banque de France, notre marché monétaire s'est sensiblement amélioré : l'escompte est devenu plus facile bien que le taux n'en ait pas été abaissé, la prime de l'or, en pleine débacle, est très-offerte au-dessous même de 7 francs.

Au dehors, la situation ne s'est pas sensiblement modifiée depuis notre dernier bulletin. Sur le marché de Londres l'emprunt hongrois est à peine absorbé que voici venir les emprunts russe, turc et serbe, sans parler des émissions des compagnies de chemins de fer américaines, etc. A Vienne, les reports sont moins chers. Des Etats-Unis on nous signale une situation de fin d'année peu satisfaisante, surtout dans les Etats du Sud.

En Italie, le papier sur France plutôt faible à 106.50 dans les premiers jours de la semaine s'est vivement relevé à 106.85 et clôture à 106.95.

Hier et aujourd'hui les affaires étaient très-animées à la Bourse de Turin et cette devise avait de nombreuses demandes ensuite des arbitrages provoqués par la rente italienne.

Le Londres a subi une forte dépréciation et reste plutôt offert de 25.50 à 25.52 1/2 le court et de 25.55 à 25.60 le long.

Fonds d'Etats français et étrangers et obligations de villes.

La tendance de notre Bourse a toujours été bonne et nos cours se sont constamment tenus à quelques centimes au-dessus de Paris ; aujourd'hui, nous avons eu un petit mouvement de reprise qui a porté nos fonds à 56.25 et 91.27 en clôture.

Le comptant a été nul ; pour la Rente 3 0/0 les cours ont varié de 56.30 à 56.60 et pour l'Emprunt non libéré de 90.95 à 91.60.

L'Emprunt libéré était plutôt offert à 90.10 ; les grosses coupures et les petites à 90.20, avec une petite prime.

La spéculation croit toujours à un abaissement du taux de l'escompte à la Banque de France. Il est certain que si cet établissement se décidait à prendre cette mesure, ce serait le signal d'un fort mouvement de hausse.

Mais nous ne pensons pas qu'il soit prudent d'y compter pour le moment.

Les obligations de la ville de Paris 1871 très-fermes à la veille du tirage, de 260 à 261.25, sont retombées depuis et ne valent plus que 256.25.

Les obligations libérées et les Quarts sont sans affaires et à peine cotés.

Les divers journaux ont publié la liste des numéros des 116 séries de dix obligations sorties au tirage du 10 janvier ; cela fait donc en tout 1,160 obligations parmi lesquelles on tirera le 20 janvier les gros lots.

Nous avons rapporté dans notre dernier bulletin un bruit relatif à l'emprunt que doivent conclure les conseillers municipaux de Lyon en mission à Paris. Nous voyons toujours que le type adopté définitivement sera celui d'obligations de 500 fr., rapportant 5 0/0 d'intérêt annuel ; seule la période de remboursement ne serait pas encore fixée.

La rente italienne a supporté cette semaine tous les coups d'une spéculation hostile. Le coupon, à peine détaché, était déjà regagné en partie, lorsque des ventes bruyantes faites sous le prétexte de la démission du ministre Sella provoquèrent une réaction de plus de 1 fr.

Les places italiennes ont suivi de près la baisse des places françaises, bien que nos correspondants de ce pays continuent à nous signaler abondance d'acheteurs.

Les titres nouveaux de rente italienne timbrés et non timbrés ont déjà fait leur apparition sur le marché de Paris, mais le nombre en est encore restreint. A notre Bourse les titres vieux ne sont plus acceptés dans les livraisons du comptant. Il serait à désirer cependant que, pour faciliter les règlements, notre chambre syndicale adoptât une résolution analogue à celle du comité des agents de change de Genève, en vertu de laquelle les vieux titres circulent jusqu'à nouvel ordre, à condition que l'acheteur bonifiera au vendeur le coupon encore attaché à raison seulement de 2 fr. par 5 fr. de rente.

Les obligations Victor-Emmanuel 1863 ont été très-mouvementées et restent demandées à 201.

La Silberrente autrichienne continue à faire l'objet de nombreux arbitrages entre les places allemandes et celles de Paris et Londres. Les derniers cours cotés sont à Paris, titres non timbrés, 162 fr. les 100 florins et 165 fr. les titres timbrés.

On nous annonce de Vienne que le gouvernement austro-hongrois prépare une émission de 20 millions de florins de dette unifiée pour couvrir une partie du déficit du budget de 1871.

Les obligations de l'emprunt autrichien 1865 étaient très-demandées cette semaine à 400.

Les valeurs turques et égyptiennes sur le bruit de nouveaux emprunts ont éprouvé une hausse notable en particulier les Khédive et les Lots turcs. Voici les cours cotés pour ces divers titres :

Rente turque 5 0/0	51 25
Obligations Ottomanes 1869	305 »
— Emprunt égyptien 1868 7 0/0	90 1/2
— Vice-Roi, 1866	437 50
— Khédive, 1870	400 »
Lots turcs	156 »

Il serait question à Constantinople d'un emprunt ayant pour garantie spéciale les taxes sur le tabac et dont l'émission aurait lieu à Londres.

Les Rentes espagnoles ont détaché leur coupon et demeurent offertes, l'impôt de 18 0/0 étant de nouveau mis en question, on cote aujourd'hui :

3 0/0 Extérieur	32 1/4
— Intérieur	27 3/4

Les Obligations de la Ville de Madrid 1869 sont offertes à 46 francs. La municipalité madrilène n'a pu donner provision pour le paiement des coupons (à raison de 3 francs) de son emprunt échéant le 1er janvier; au lieu d'effectuer les remises nécessaires, elle a donné une promesse pour fin février.

Le 5 0/0 Américain consolidé 1871 est tombé un moment à Londres à 91 1/4 0/0 sur la nouvelle venue de New-York que Messieurs N. M. Rothschild fils et Jay Cooke et Ce de Londres prendraient 600 millions de dollars d'un nouvel emprunt. Plus tard, on est remonté à 91 5/8 0/0 sur le bruit que le coupon serait payé en or en Europe.

Nous rappelons à nos clients que nous avons un marché spécial ouvert à ces titres cotant chaque jour le cours de la demande et de l'offre, — et que nous remboursons comptant, sans aucuns frais, les dollars de 1882 à raison de fr. 521.25 les 100 dollars pour ceux de la 1re série (titres verts), et de fr. 523.75 les 100 dollars pour ceux de la 2e série (titres jaunes.)

On vient d'émettre en Europe les 10 et 11 courant un Emprunt de la Ville de Washington (Etats-Unis), s'élevant à 4 millions de dollars; le prix d'émission est de fr. 4,970 rapportant 6 0/0 d'intérêts annuels en or, exempts de tous impôts et payables à New-York les 1er janvier et 1er juillet.

La Rente péruvienne a été plus recherchée cette semaine et clôture à 78 1/2 après 79 1/2.

Obligations industrielles françaises et étrangères.

Les valeurs françaises sont toujours abandonnées; par contre, le placement recherche les valeurs étrangères, surtout les obligations italiennes et espagnoles, lesquelles ont toutes pris de l'avance sur leurs cours de samedi.

Les Obligations lombardes, calmes pendant quelques jours, ont vu revenir les demandes dès hier et ont monté de quelques francs à 255 les Obligations anciennes et 259 les Obligations nouvelles. Elles ont profité de l'arbitrage qui s'est établi naturellement entre elles et les obligations autrichiennes par suite des cours élevés cotés sur ces dernières.

Les Obligations autrichiennes, après avoir touché les cours extrêmes de 310.50 l'Obligation ancienne et 306.50 l'Obligation nouvelle, sont revenues à 307 et 301.50, plus offertes. Nous sommes étonnés de voir ces hauts prix se maintenir, attendu qu'ils ne représentent même pas du 5 0/0.

Les Obligations priorité Nord Espagne et les obligations Portugaises montent lentement, mais sans réaction; ce mouvement est remarquable, surtout pour les priorités qui sont restées si longtemps faibles de 190 à 195.

Les titres de la Compagnie générale des Eaux ont un marché assez suivi; on cote les obligations 3 0/0 288.75, les obligations 5 0/0 très offertes à 452.50 sans trouver preneur.

Actions diverses françaises et étrangères.

Le Mobilier français n'a plus à notre Bourse qu'un marché excessivement étroit. C'est à peine si l'on peut trouver chaque jour quelques actions estampillées au comptant; quant aux actions nouvelles, libérées ou non, c'est en vain qu'on les demande : il n'y a point de donneurs.

Le Mobilier espagnol est de nouveau lancé et clôture aujourd'hui à 512.50; il est probable qu'à la réponse des primes nous reverrons des cours plus bas, afin que les primes soient abandonnées.

L'Autrichien concentre en ce moment toute l'activité de la cote, et les ordres d'achats de l'Allemagne produisent sur ce titre un véritable enlèvement. Le premier jour de cette semaine on a détaché un coupon de 20 fr. qui a presque entièrement été regagné en un seul jour; le mouvement n'a fait que s'accentuer depuis, et chaque bourse clôture à quelques francs au-dessus de la bourse précédente. Aujourd'hui nous fermons la semaine à 900 fr., cours bien acquis.

La première recette du nouvel exercice s'élève à florins 639,039 et représente sur celle correspondante de 1871 une augmentation de florins 100,209, ce qui est un résultat brillant.

Le Suez n'a pu maintenir le cours de 230 auquel il était parvenu et cote 212.50 très-ferme cependant.

Les Actions de la Compagnie générale des Eaux sont offertes à 375, en baisse de 10 fr.

On a négocié un petit lot d'Actions des Verreries de la Loire et du Rhône à 450 et des Forges de Terre-Noire à 205; les Actions des Bateaux-Omnibus plutôt offertes à 495.

Les Actions de Rive-de-Gier tombées la semaine dernière à 41 fr., ont vu de fortes demandes reparaître dans ces cours, et sous leur influence se sont relevées à 45.

Les Actions des Forges de Pont-Evêque, qui ont détaché le 10 courant un coupon de 10 fr., se sont traitées à 350.

Les Actions de la Société Lyonnaise sans changement à 512.50; à ce prix, il s'en écoule journellement des lots considérables.

Les Actions du Crédit Lyonnais calmes à 730.

(*Circulaire du Crédit Lyonnais.*)

Renseignements commerciaux

Cours officiels de la Bourse de Paris, du 15 janvier, 5 heures du soir.

Huile de colza en fûts, disp. 108. »; en tonnes, 109.50; épurée, 117.50.

Huile de lin en fûts, disp. 97.50; en tonnes, 99. ».

Sucres 100 kil. 88° sacch. disp. 69.50; blancs, n. 3, 79.50.

Sucres raffinés, bonne sorte, 152. »; belle sorte, 153. »; cert. de sortie, 63. » à 64. ».

Mélasses de fabrique 100 kil., 11. »; de raffinerie, 14. ».

Spiritueux fins, 1re qual. 90°, disp. 56. ».

Farines 8-marq. 159 kil., disp. 80. »; supérieures, 78. ».

Suifs de France, 100 kil., disp. 111. ».

Cafés, 100 kil., Java, 325. » à 340. »; Ceylan, 320. »; Haïti, 310 à 320; Rio, 310.

Cacaos, 100 k. en entrepôt, Para, 150. »; Guayaquil, 150. »; Trinité, 170. »; Haïti, ». »; Caraque, 250 à 500.

Cours commerciaux de la Bourse de Paris

Huile de colza, ct.	107 »	Spiritueux, ct.	56 »
— mars, avr.	106 50	— mars, avril.	59 50
— 4 été.	105 »	— 4 été.	62 50
— 4 dern.	102 »	Farines, 8 m. ct.	80 »
Huile de lin, ct.	97 »	— mars, avril.	80 75
— mars, avril.	96 »	— 4 mai.	79 75
— 4 été.	97 »	Suifs, disp.	111 »

Marché aux bestiaux de la Villette,

Par espèces.	Amenés.	Poids moyen.	Prix du kil. 1°	2°	3°	Prix extrêmes.
Bœufs	3379	338	1.64	1.46	1.26	1.22 à 1.68
Vaches	1099	235	1.46	1.34	1.12	1.08 à 1.50
Taureaux	38	376	1.36	1.24	1.16	1.12 à 1.40
Veaux	387	72	2.55	2.45	2.05	2.00 à 2.60
Moutons	17230	21	1.85	1.64	1.50	1.45 à 1.90
Porcs gras	1007	87	1.65	1.60	1.55	1.50 à 1.70
— maigr.	42	28	1.90	»	»	1.80 à 2.00

Peaux de moutons rases, 3.50 à 6. »; en laine 7. » à 11. ».

Observations : vente calme.

Télégrammes commerciaux.

Le Havre, 15 janvier.

Ouverture du marché. Cotons : ventes, 6,000 balles. Marché actif, hausse de 2 à 5 fr. Cafés : marché fermes, ventes 2,000 sacs. Haïti à 155. Guayra, 157.50. Saindoux Amérique, 63 à 64.

Londres, 15 janvier.

Froments et farines, marché ferme, prix tenus aux cours extrêmes de lundi dernier.

Importations, 27,418 quarters. — 5 cargaisons arrivées, 27 à vendre.

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES

Lyon, le 15 janvier.

Nombre	Sortes	France	Piémont	Italie	Brousse	Levant	Bengale	Chine	Japon	Perse	Poids
46	Organsins	22	5	14	»	1	2	1	1	»	3653
37	Trames	12	3	8	»	»	3	8	3	»	2517
40	Grèges	14	1	4	5	3	»	9	4	»	2841
9	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Laines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
138		48	9	26	5	4	5	18	8	»	9011
	BALLOTS PESÉS										
»	Organsins	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3	Trames	3	»	»	»	»	»	»	»	»	84
41	Grèges	13	»	»	1	»	»	22	5	»	2050
21	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
65		16	»	»	1	»	»	22	5	»	2134

Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1er du mois ... 1497
Dernier numéro des laines ... »
Dernier numéro des ballots pesés ... 609

Saint-Etienne, 15 janvier.

Nombre	Sortes	France	Piémont	Italie	Bengale	Chine	Chinoise	Japon	Brousse	Perse	Diverses	Poids
10	Organsins	4	»	»	2	»	»	»	1	»	3	723 54
13	Trames	1	»	2	»	10	»	»	»	»	»	965 05
5	Grèges	»	»	»	1	4	»	»	»	»	»	218 42
»	Divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
28		5	»	2	3	14	»	»	1	»	3	1907 01
	BALLOTS PESÉS											
3	Organsins	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»	62 01
5	Grèges	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»	235 83
4	Trames	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	146 93
»	Divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
12		1	»	1	1	9	»	»	»	»	»	444 77

Aubenas, 15 janvier.

Nombre	Sortes	Poids
5	Organsins	512 »
»	Trames	» »
15	Grèges	1235 »
3	Ballots pesés	435 »
23	Total	2182 »

Opérations de décreusage ... 4
Dernier numéro placé ... 272
Total du 1er au 15 janvier .. 24207

Valence, 13 janvier.

1	Organsins	90 »
»	Trames	» »
1	Grèges	88 »
»	Ballots pesés	» »
2	Total	178 »

Opérations de décreusage. 2 »
Dernier numéro placé.... 50 »
Total du 1er au 13........ 3462 »

Avignon, 15 janvier.

3	Organsins	327 16
9	Trames	708 39
6	Grèges	347 69
18	Total	1383 24
	BALLOTS PESÉS	
1	Organsins	31 64
»	Trames	» »
3	Grèges	145 85
4	Total	177 49

Relation des expériences ordonnée par le ministre de la guerre sur le

CAMP ROULANT DE LYON

et particulièrement sur les manœuvres d'infanterie avec le

SAC-BOUCLIER

Prix : 50 cent.

THÉORIE DES MANŒUVRES

AVEC LE SAC-BOUCLIER

rédigée par le général L. Mieroslawski d'après les exercices pratiqués à Lyon, avec une planche. — Prix : 1 fr.

Ces deux ouvrages sont en vente :
A Paris, chez J. Dumaine, librairie militaire, 30, rue et passage Dauphine;
A Lyon, chez Félix Girard, libraire-éditeur, rue Saint-Dominique, n. 6. 2212

THÉATRES

Spectacles du 16 janvier 1872.

Gymnase. — Les Faux Bonshommes, comédie. — Le Clou aux Maris, vaudeville.
On commencera à 7 heures 1/2.

ON DEMANDE un employé intéressé avec apport de 20 à 50,000 fr. Perspective d'association dans quelques années. Références sérieuses sont exigées.
S'adresser à MM. J. F. et Ce, poste restante, Lyon. 2211

Grand Succès, Précieuse Découverte

LA BRUNISSEUSE

Pommade composée exclusivement de substances végétales, dont l'usage journalier rend promptement *à la barbe et aux cheveux décolorés* la couleur primitive en leur donnant *la souplesse et le brillant* que les teintures vulgaires altèrent presque toujours.

DÉPÔTS :
Maison KOCH, rue de Lyon; J. BRIANT, rue de l'Hôtel-de-Ville, 106. 2205

HUILE D'OLIVE

On se sert souvent du nom d'huile d'olive pour vendre comme provenant de Nice des mélanges malsains et frauduleux. — Le consommateur intelligent doit donc, pour éviter ces coupables abus, s'adresser directement à des maisons honnêtes du pays de production.

PRIX-COURANT

DE LA MAISON

E. LAMBERT & Cie, de NICE

HUILE VIERGE	L'estagnon de 50 lit. f.	125
	— 25 —	75
HUILE FINE	— 50 —	100
	— 25 —	60

Rendu *franco* de port et d'emballage en gare de l'acheteur. — Estagnons à vis et en caisses.
Pour les commandes s'adresser directement à MM. E. LAMBERT et Ce, fabricants d'huile d'olive, 3, rue Pinchienati, à Nice (Alpes-Maritimes).

Le gérant : THENESY

J. ROSSIER, IMPRIMEUR.

ERRATUM

Dans notre numéro du treize janvier mil huit cent soixante-douze, relativement à une inscription légale et judiciaire d'un extrait de demande en séparation de biens, formée par Madame Benoîte Dunand, épouse du sieur Claude Bessac, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, par décision du vingt-deux novembre mil huit cent soixante-onze, c'est par erreur que la dame Benoîte Dunand a été désignée sous le nom de Benoîte DURAND, au lieu de DUNAND. 2213

Etude de Me GUILLERMAIN, avoué à Lyon, place d'Albon, 1.

Vente par licitation

entre majeurs et mineurs, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

D'UNE PROPRIÉTÉ

de revenu et d'agrément, située à Chasselay, lieu de Bellescize, de la contenance de un hectare deux ares environ, composée d'une grande maison bourgeoise, de deux cours, d'un vaste terrain cultivé en jardin d'agrément, verger, prairie avec pièce d'eau, e tout clos de murs et de haies vives.

Adjudication au samedi dix février mil huit cent soixante-douze, à midi.

Mise à prix, vingt mille francs, ci. 20,000

2173 Signé : GUILLERMAIN.

Etude de Me GUILLERMAIN, avoué à Lyon, place d'Albon, 1.

VENTE

par licitation, entre majeurs et mineurs, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'une

USINE

comprenant : moulin, scie à bois, ustensiles, prise et chute d'eau, écluses, réservoir, bâtiments d'habitation et d'exploitation,

Terrains, Jardins et dépendances

Le tout situé en la commune de Saint-Sauveur, canton de Bourg-Argental (Loire).

Adjudication au samedi dix février mil huit cent soixante-douze, à midi.

Mise à prix, huit mille francs, ci. 8,000

Signé : GUILLERMAIN, avoué. 2188

Vendredi prochain, dix-neuf janvier, sur la place Henri IV, à Lyon, à dix heures du matin, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que : banque, balance, banquette, glace, horloge, rayonnage, tables, chaises, four, corbeille à pain, etc. 2215

ON DÉSIRE commanditer une maison de soierie avec emploi. On disposerait d'une somme de 60,000 à 100,000 fr. S'adresser à M. Morand, place des Terreaux, 7.

VENTE JUDICIAIRE

Le jeudi dix-huit janvier courant, à onze heures du matin, sur la place du Pont-de-la-Guillotière, à Lyon, d'objets saisis, tels que : tables, guéridon, buffet, bureau, chaises, bois, établi, etc. 2212

Guérison prompte et radicale des

RHUMATISMES

par le

Liniment Mexicain

Remède employé par les Indiens comme le spécifique le plus sérieux contre les

RHUMATISMES

aigus, chroniques, articulaires, goutteux et toutes affections rhumatismales

Dépôt général chez M. Méjat, pharmacien, rue Vaubecour, 26.

Et aux pharmacies, Goddard rue Terme, 13; Abonnet, cours Morand, 12; Armandy, cours de Brosses, 16. 1995

POMMADE AU GOUDRON

Se trouve : Chez tous les coiffeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 19.

MALADIES

Le sirop concentré de Salsepareille, à l'étiquette et au cachet de Quet aîné, guérit les dartres, boutons, rougeurs, démangeaisons, douleurs, goutte, rhumatismes, toutes les âcretés des humeurs, vices du sang, etc. Ce médicament agit en toutes saisons et dispense des tisanes.

Dépôt à Lyon, à la pharmacie de Ph. Quet, rue de la Préfecture, 5. 1871

UN JEUNE HOMME

très au courant des affaires commerciales, désire trouver un emploi.

S'adresser aux initiales X..., 89, rue de l'Hôtel-de-Ville.

A VENDRE DEUX CHEVAUX LANDAIS,

pour cause de cessation de voyage. S'adresser, pour les voir et traiter, à M. Desmurger, rue Ferrandière, n. 6.

Compagnie des chemins de fer

DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

AVIS

La compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1er février 1872, le public ne sera plus admis à faire aucune opération auprès du bureau de douane établi dans la gare de Bellegarde, et que la compagnie se réserve EXCLUSIVEMENT l'accomplissement des formalités nécessaires, pour la sortie et pour l'entrée des marchandises, aux conditions de son tarif de passage en douane.

Ces formalités se résument comme suit :

1° Opérations de toute sorte pour les marchandises à la sortie de France;

2° Expéditions de transit international à l'entrée en France sur les points de Modane, Bercy-Paris, Abbeville, Amiens, Anor, Arles, Audun-le-Roman, Bayonne, Béziers, Belfort, Bordeaux, Boulogne, Caen, Calais, Cette, Cherbourg, Dieppe, Douai, Dunkerque, Ambermênil, Feignies, Givet, le Havre, Lille, Lunéville, Hendaye, Honfleur, Jeumont, Longwy, Marseille, Nantes, Pagny, Pont-à-Mousson, Pontarlier, Port-Vendre, La Rochelle, Rouen, Saint-Nazaire, Thionville, Toulouse, Tourcoing, Valenciennes et Vireux;

3° Expéditions de transit ordinaire, à l'entrée en France, sur tous les points du réseau P.-L.-M. où la douane possède des entrepôts, tels que : Chambéry, Lyon, Paris et Marseille (à la condition pour cette dernière destination que la marchandise soit consignée à M. le directeur des Docks);

4° Acquittement des droits de consommation à l'entrée en France, pour toutes les marchandises adressées, soit à Bellegarde, soit à tout autre point de la France où la douane ne possède pas d'entrepôt.

La compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée continuera à se charger de soumettre au bureau de garantie attaché à la douane de Bellegarde les pièces d'Orfévrerie et de Bijouterie à réexpédier ensuite à l'envoyeur, à Genève, pour y être terminées. Les expéditions devront être faites dans ce cas à l'adresse du chef de gare de Bellegarde et il suffira que la déclaration de douane remise à la gare de Genève, en double exemplaire, porte la mention suivante :

A renvoyer, après visa du bureau de garantie de Bellegarde et sous suite des frais, à M. rue n° à Genève 2214

Maladies Contagieuses et de la Peau
AIGUES OU CHRONIQUES LES PLUS REBELLES
Dont le traitement aurait été infructueux
Guéries radicalement par le ROB-SAVARESI perfectionné
Dépurato-tonique Régénérateur du sang et des humeurs
Entièrement VÉGÉTAL, il remédie aux accidents mercuriels
Expéditions par correspondance
S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmac. de 1re classe, RUE PIZAY, 12, au premier étage, *près l'Hôtel de Ville, à Lyon.*

Le 5 février, commenceront les leçons à l'usage des

BÈGUES

professées par M. CHERVIN, rue Sainte-Catherine, 9, Lyon.

RESTAURANT BONNET

à Collonges-sur-Saône

(PONT DE FONTAINES)

M. BONNET prévient sa nombreuse clientèle qu'il a cédé à son fils la gérance de son établissement. 2208

AGENCE

POUR LA VENTE DES IMMEUBLES

RUE ROMARIN, 29, AU 1ER

(*ci-devant place des Terreaux*, 1)

A VENDRE

Maison d'une superficie de 220 mètres et d'un revenu net de 6,500 francs, à l'angle de deux rues importantes dans le voisinage des Terreaux. Prix, 110,000 francs.

Maison à Perrache, près de la place Napoléon. Cette maison de construction moderne, a rez-de-chaussée et six étages, et 230 mètres de surface. Revenu net actuel, 3,200 francs. Ce revenu sera plus tard de 6,600 francs. Prix, 70,000 francs. On échangerait contre un immeuble de valeur égale ou inférieure, même à la campagne, contre une construction convenable à une usine, ou même contre un terrain nu à la Guillotière ou aux Brotteaux. 2167

Un des meilleurs Chocolats est le

CHOCOLAT-DONNEAUD

Usine de la Tête-d'Or, à Lyon.

BOURSE DE PARIS

Lundi, 15 janvier.

TERME

Préc. clôture	VALEURS.	Premier cours	Dernier cours
56 30	3 0/0 Français	56 30	56 30
91 22	Id. Emprunt	91 37	91 27
68 30	5 0/0 Italien	68 20	68 40
937 ..	Fonc. estamp	938 ..	938 ..
485 ..	Crédit Mobilier	485 ..	480 ..
592 ..	Société Générale	595 ..	600 ..
508 ..	Crédit Mobil. Espagnol	505 ..	506 ..
... ..	Orléans	850 ..	845 ..
... ..	Nord	976 ..	... ..
... ..	Paris à Lyon et Médit.	870 ..	... ..
895 ..	Autrichiens	900 ..	910 ..
855 ..	Nord-Ouest Autriche	867 ..	865 ..
482 ..	Lombards	480 ..	478 ..
210 ..	Suez	210 ..	212 ..
.. ./.	Consolidés	92 6/8	92 6/8

Bulletin Météorologique du 16 Janvier

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

Thermomètre minima	Thermomètre maxima à midi	Pression barométr.	État du ciel	Vent à 2 h. du s.
—1°	+ 5°	0,746	couvert	S-O.

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage	0,00
Sa température	+ 3°
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage.	0,25
Sa température	+ 5°
Quant. d'eau tombée à Lyon du 15 au 31 décembre	0,022

BOURSE DE LYON Du 16 Janvier 1872 (de 11 heures à midi 1/2).

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

Report.	RENTES	AU COMPTANT.	LIQUIDATION COURANTE	LIQUIDATION PROCHAINE
....	3 0/0 Français	56 20 35	56.20 30	....
....	3 Au porteur	56 75	d.10.56 80	....
....	Coupures	....	....	....
....	5 0/0 Emprunt	91 25.20 25	91 20 25 27.25	91 70
....	5 Petites coupures	....	d.25 91 75 80 85	....
....	Libérées	90	d 50 91 60 55 60	....
....	Coupures	....	....	....
....	6 0/0 Obligat. Trésor	507	507	....
....	6 Coupures	....	....	....
....	4 1/2 Français	....	....	....
....	5 0/0 Italien 1000	....	68.35.30 25.20 25	68.65.60.55.50 55
....	Coupur. 1,000 f...500	....	30 25 20 15	52 50
....	— 500...200	....	....	....
....	— 200...100	....	....	....
....	— 100...50	....	....	....
....	— 50	....	....	....
....	Pet.-Coup.	....	....	....
....	Etats-Unis 5,20	....	....	....
....	Crédit mobilier	185.90	185	....
	Lib. 250	....	510	....
....	Mobilier espagnol	....	506.5	505
....		....	....	d 5.525
....	Orléans	....	....	....
....	Paris-Lyon-Médiler.	870	870	....
....	Société Autrichienne	902.3 5 3	900 1 2 3.5.6 87.	907 8.5.3 2 3
....		....	5 3 2	d 10 915.18 15 13
....		Nouv 860	861	863
....	Lombard-Vénitien	....	447 76.75	478.77.76.25
....	Canal maritime de Suez	210	210	....
....	Id. délégations	....	....	....
....	Foncier	....	....	....
....	Midi	....	....	....
....	Nord-Ouest	....	....	....
....	Nord	....	....	....
....	Ville de Paris 71	252.50	252 50.251.87	....

EMPRUNTS DES ÉTATS ÉTRANGERS

Ottoman 1863	....	Russie	....
— 1865	....	Hongrois	245
— 1869	307 50.308 75	Honduras	184 183 50
Autriche 1855	....	Peruvien	....
— Domaniales	275	Tabacs (Italie)	....

OBLIGATIONS	COURS DU JOUR
Ville de Lyon 1854-56	....
Ville de Lyon 1859	942 50 .... ..
Ville de Lyon 1865-67	445 .. ..
Ville de Lyon 1870	435 .. ..
Ville de Lyon 1871 7 0/0	522 50 .... ..
Département du Rhône	....
Ville de Paris 1871	....
Ville de Paris 1855-69	447 50 281 ..
De la Loire	980 .. ..
Rhône-&-Loire 4 0/0	490 .. 492 50
Rhône-&-Loire 3 0/0	....
Bourbonnais 3 0/0	....
Paris à Orléans 3 0/0	....
Paris-Lyon-Méditerranée	288 .. 287
Paris-Lyon-Méd. 1866	289 . 289 75
Méditerranée 5 0/0	....
Méditerranée 3 0/0	....
Midi	....
Dauphiné	....
Dombes (Sud-Est)	250 .... ..
Victor-Emmanuel 1862	....
Bons Lombards, r. 1873	....
— — r. 1872 à 1874	511 25 .... ..
— — r. 1876	518 75 .... ..
— — r. 1877 et 1878	....
Lombards 3 0/0	....
Chemins de fer Romains	183 .. ..
Saragosse	197 .. 197 50
Nord de l'Espagne	....
— priorité	200 . 201
Portugaises	....
Rue de Lyon 1856	....
Rue de Lyon 1862	....
Terre-Noire 5 0/0	....
Terre-Noire 6 0/0	....
Firminy	....
Fonderies de l'Horme 3 0/0	....
Fonderies de l'Horme 5 0/0	....
Commentry	....
Fourchambault, 1re s.	....
Fourchambault, 2e s.	....
Fonderies du Creusot	....
Aciéries de la marine	....
Herné-Bockum	....
Comp. Générale des Eaux	287 . ...
Comp. générale des Eaux 5 0/0	447 50 .... ..
Gaz de Lyon 6 0/0	....
Gaz de Lyon 5 0/0	....
Croix-Rousse	....
Suez 5 0/0	338 75 .... ..
Abattoirs de Lyon	....

ACTIONS	COURS DU JOUR
GAZ	
Lyon	2485 .. ..
Guillotière	....
Saint-Etienne	....
Trois villes du Midi	....
Vérone	....
Angers	....
FONDERIES	
De Terre-Noire, la Voulte et Bességes	....
De l'Horme	....
De Pont-l'Evêque	....
Du Creusot	....
Aciéries de la mne & des ch. de fer	....
De Fourchambault	....
H.-F. de Franche-Comté	....
F. de C. & Commentry	....
Aciéries & F. de Firminy	....
Fonderies, forges et aciér. de St-Etienne	....
MINES	
De la Loire	195 .. 194 .
De Montrambert	....
De St-Etienne	....
De Rive-de-Gier	46 .. ..
Roche-la-M. & Firminy	....
BANQUES	
De France	....
Crédit lyonnais	725 .. ..
Soc. Lyon. de dép. & compt. s.	512 50 .... ..
Comptoir Lyonnais	....
Compt. d'e. Collet & Cie	....
Etats-Unis	....
BATEAUX	
C. génér. de navigation	....
C. de Navigation mixte	....
C. des Bat.-Omnibus	....
DIVERSES	
Rue de Lyon	....
Comp. générale des Eaux	382 50 382 ..
Dombes & Sud-Est	....
Comp. des Abattoirs	....
Verrer. de Loire-Rhône	....

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 16 janvier.

Aujourdhui le marché était peu animé. Les transactions sur les fonds français notamment étaient moins nombreuses que les jours précédents. Il est évident que l'on attend de savoir ce que décidera l'Assemblée au sujet de l'impôt sur les matières premières, pour essayer un mouvement dans un sens ou dans l'autre.

Il nous semble que l'on peut attendre de la hausse sur nos fonds si l'impôt en question est voté; qu'il y a au contraire des chances de baisse pour ces derniers si par le rejet du projet gouvernemental, il faut revenir à parler d'impôts sur les valeurs mobilières et le revenu.

Du reste, la discussion à l'Assemblée des lois de finances sera loin d'être terminée même par le vote de l'impôt sur les matières premières. Après celui-là ou d'autres il faudra, hélas ! en chercher d'autres encore, parce que nous n'aurons pas de sitôt fini de payer, — nous commençons seulement !

Le 3 0/0 était lourd de 56.20 à 56.30.

L'emprunt de 91.20 à 91.27 1/2.

Aujourd'hui les Italiens n'avaient pas enrayé d'ordres d'achat — au contraire — il nous a semblé qu'ils vendaient — aussi le 5 0/0 italien était il bien plus faible de 68.35 à 68.15.

Le Mobilier espagnol était plus faible aussi de 505 à 506.25.

L'action des Chemins autrichiens n'a pu coter le prix fait hier à Paris 910. De grosses réalisations ont maintenu les cours de 900 à 906.25; on a fini à 902.50.

Les Actions lombardes sont faibles à 477.50.

Au comptant l'action au Crédit lyonnais de laquelle on détache aujourd'hui un coupon de 12.50 est cotée 7.25; voilà donc une partie du coupon déjà regagnée.

BANQUE ET CHANGES.

Le marché de l'or est en désarroi complet. Nous ne voyons de demandes sérieuse qu'aux cours de 5 à 5.50 0/00, et, par contre les offres de lots un peu importants n'existent qu'à 8 0/00; aussi les transactions à 7 0/00, cours coté, sont elles peu nombreuses.

Londres court, 25.58 1/2 à 25.62 1/2.
Id. long, 25.60 à 25.65.
Autrichiennes anciennes, 304.50.
Id. nouvelles, 301 25.
Lombardes anciennes, 253-53.
Lombardes nouvelles, 257.50.
Sardes, 1863, 201.

GERVAIS.

Vu par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre, Lyon le